



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC



HELVETAS
MALI

Document de capitalisation des expériences du programme « Accompagnement des organisations paysannes et le développement des systèmes de marché durables » – OPF4



Juillet 2023

En collaboration avec **Hammou Haïdara Consultants**
Site Web: www.hammouhaidara.com

Impression
Bureau de la Coopération suisse au Mali

Conception et Redaction
Helvetas Swiss Intercooperation Mali

Avec la coolaboration de Express Service
Mise en page : Modibo Sidibé

Impression : Imprim Services.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC



HELVETAS
MALI

Document de capitalisation des expériences du programme « Accompagnement des organisations paysannes et le développement des systèmes de marché durables » – OPF



Juillet 2023

En collaboration avec **Hammou Haïdara Consultants**
Site Web: www.hammouhaidara.com

Sommaire

1. INTRODUCTION	6 -
1.1 Contexte de l'étude de capitalisation	6 -
1.2 Objectifs et résultats attendus de l'étude de capitalisation	7 -
1.3 Portée et enjeux de l'étude de capitalisation	7 -
1.4 Résumé de la méthodologie utilisée pour la capitalisation.....	8 -
1.5 Acquis de l'approche méthodologique du programme OPF.....	10 -
2. CAPITALISATION des expériences du programme OPF	12 -
2.1. Processus de capitalisation	12 -
2.2. Thématiques identifiées pour la capitalisation.....	12 -
2.2.1 Thématique 1 : Gouvernance des OPFS	13 -
2.2.2 Thématique 2 : Approche de mise en œuvre du Programme.....	17 -
2.2.3 Thématique 3 : Gouvernance foncière	19 -
2.2.4 Thématique 4 : Conseil Agricole.....	25 -
2.2.5 Thématique 5 : Développement d'activités économiques	39 -
Cas de la commercialisation groupée de céréales	47 -
Cas de l'inclusion financière	49 -
Cas de commande groupée des intrants agricoles	51 -
Cas de la nutrition	52 -
Annexes	66 -
Annexe 1 : Termes de référence de l'atelier de capitalisation	67 -
Annexe 2 : Cadre conceptuel de capitalisation des expériences et acquis du Programme.....	68 -
Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées	70 -

Listes des figures

Figure 1 : Les différentes phases de la démarche méthodologique	9 -
Figure 2 : Schéma du processus de capitalisation	12 -

AOPP N	Association des Organisations Professionnelles Paysannes Nationale
AOPPR-G	Association des Organisations Professionnelles Paysannes Régionale Gao
AOPPR-M	Association des Organisations Professionnelles Paysannes Régionale Mopti
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
CA	Conseil d'Administration
CEF	Conseil à l'Exploitation Familiale
NOP	Coordination Nationale des Organisations Paysannes
CoFo	Commission Foncière
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CPEA	Cellule de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole
CRCR	Comité Régional de Concertation des Ruraux
CRP	Centre Rural de prestations
DDC	Direction du Développement et de la Coopération suisse
DSM	Développement des Systèmes de Marché
EA	Entreprise Agricole
EAF	Exploitation Agricole Familiale
FUAPAD	Fédération des Unions des Associations Paysannes pour une Agriculture Durable
LOA	Loi d'Orientation Agricole
LFA	Loi sur le Foncier Agricole
MUSO	Mutuelle de Solidarité
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONAFA	Observatoire National du Foncier Agricole
OP	Organisation Paysanne
OPF	Organisation Paysanne Faîtière
PFA	Politique Foncière Agricole
PTF	Partenaire Technique et Financier
SOPROSA	Société de Production de Semences Améliorées
TdR	Termes de Référence

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte de l'étude de capitalisation

Cette 4^{ème} phase du programme s'inscrit en conformité avec la nouvelle stratégie de la DDC pour la coopération au Mali (2017-2023) qui vise une croissance inclusive et durable et une augmentation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays.

Le programme a enregistré des résultats dans le changement de comportements des leaders paysans et dans l'amélioration des conditions de vie des Exploitations Agricoles Familiales sur de nombreux aspects.

Cependant, on note l'absence de documents de capitalisation des succès de la phase en dehors des rapports techniques permettant de connaître les progrès enregistrés. HELVETAS Mali a ainsi documenté les expériences enregistrées par le programme. Cette capitalisation pour des raisons sécuritaires n'a pu toucher toutes les zones d'intervention du programme.

La phase actuelle du programme « *Accompagnement des organisations paysannes et le développement des systèmes de marché durables* » vise à consolider les aspects stratégiques suivants :

- Les acquis des phases précédentes,
- L'amélioration de la performance des Services de Conseil Agricole diversifié de proximité et adapté à l'Agriculture familiale et au changement climatique,
- Le renforcement des options de valorisation des produits Agricoles,
- La promotion de l'entreprenariat rural des jeunes et des femmes,
- L'augmentation du niveau d'autonomisation des Organisations Paysannes Faitières (OPF) et de leurs démembrements (OP de base),
- La contribution à la sécurisation du foncier Agricole rural et à la gouvernance foncière.

Les phases successives ont visé également :

- La gouvernance foncière et agricole ;
- L'agroécologie, le changement climatique et la nutrition ;
- L'entreprenariat et le secteur privé ;
- L'agriculture orientée vers le marché ;
- La création de conditions cadres.

Cette 4^{ème} phase du programme s'inscrit en conformité avec la nouvelle stratégie de la DDC pour la coopération au Mali (2017-2027) qui vise une croissance inclusive et durable et une augmentation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays.

Le programme a enregistré des résultats dans le changement de comportements des leaders paysans et dans l'amélioration des conditions de vie des Exploitations agricoles familiales sur de nombreux aspects.

Cependant, on note l'absence de documents de capitalisation des succès de la phase en dehors des rapports techniques permettant de connaître les progrès enregistrés. Néanmoins, le conseil régional développement économique inclusif d'HELVETAS basé à Ouagadougou a sollicité et appuyé le bureau Pays pour initier et documenter les expériences enregistrées par le programme. Cette capitalisation pour des raisons sécuritaires n'a pu toucher toutes les zones d'intervention du programme. Ainsi, la présente capitalisation porte sur l'ensemble des expériences du programme.

1.2 Objectifs et résultats attendus de l'étude de capitalisation

L'objectif de cette activité est de documenter les acquis en matière de changements durables, inclusifs, efficaces et d'autonomisation des acteurs du marché, de contribution aux objectifs sociaux et inclusifs liés à la mise en œuvre de l'approche développement de système de marché.

Spécifiquement, il s'agit de :

- Présenter et analyser les facteurs de changements et de durabilité à l'issue de la mise en œuvre du programme ;
- Documenter et si possible modéliser les bonnes pratiques (résultats, outils, démarches) et modèles économiques développés entre les acteurs du marché,
- Formuler les leçons apprises et enseignements tirés dans la mise en œuvre de l'approche développement des systèmes de marché et prioriser des scénarii pour la mise à l'échelle des bonnes pratiques au plan institutionnel, méthodologique et technique ;
- Rédiger un document succinct qui décrit les expériences d'application concrète de l'approche systémique par les acteurs et leur impact sur les conditions de vie des Exploitations Agricoles Familiales et entreprises agricoles (emplois des jeunes), la gouvernance foncière et sur la prise de responsabilité des acteurs locaux.

Les résultats attendus sont :

- Les facteurs de changements et de durabilité à l'issue de la mise en œuvre du programme sont présentés et analysés ;
- Les bonnes pratiques (résultats, outils, démarches) et modèles économiques développés entre les acteurs du marché sont documentés et si possible modélisés ;
- Les leçons apprises sont formulées dans la mise en œuvre de l'approche développement des systèmes de marché et des scénarii pour la mise à l'échelle des bonnes pratiques sont priorisées ;
- Les expériences sur les modèles d'affaires pertinents en vue de susciter au maximum des synergies d'actions et de dialogues d'affaires autour des partenariats gagnants -gagnants sont identifiées ;
- Un document succinct qui décrit les expériences d'application concrète de l'approche systémique par les acteurs et leur impact sur les conditions de vie des Exploitations Agricoles Familiales et entreprises agricoles (emplois des jeunes), la gouvernance foncière et sur la prise de responsabilité des acteurs locaux est rédigé et partagé ;
- Un document sur les acquis en matière de changements (durables, inclusifs, efficaces), d'autonomisation des acteurs du marché et de contribution aux objectifs sociaux liés à la mise en œuvre de l'approche développement de système de marché est élaboré.

1.3 Portée et enjeux de l'étude de capitalisation

Enjeux conceptuels :

Ce programme a été conçu en plusieurs phases mais avec une vision commune qui est de renforcer les capacités internes des organisations paysannes à offrir des services de qualité à leurs membres. Cette offre de service est diversifié et fait intervenir plusieurs types d'acteurs dans l'écosystème du développement rural. Capitaliser un tel programme implique les enjeux suivants :

Les facteurs de changements inclusifs et de durabilité ;

- Les bonnes pratiques et modèles économiques développés entre les acteurs du marché,
- Les leçons apprises et enseignements tirés dans la mise en œuvre de l'approche développement des systèmes de marché ;

Les expériences d'application concrète de l'approche systémique par les acteurs et leur impact sur les conditions de vie des Exploitations Agricoles Familiales et entreprises agricoles.

Portée géographique et temporelle :

La mission de capitalisation porte sur l'ensemble des quatre (4) phases du programme, et notamment sur la 4^{ème} qui est une prolongation, une consolidation des précédentes et qui constitue une particularité du point de vue de l'approche.

La mission couvre l'ensemble des zones d'intervention de la coopération suisse et plus particulière celles d'implantation du programme OPF : Bamako, Gao, Mopti, Sikasso, Tominian.

1.4 Résumé de la méthodologie utilisée pour la capitalisation

Les principes fondamentaux :

La promotion de la vision, de la mission et des objectifs stratégiques nationaux du Mali, de la DDC et de HELVETAS, notamment dans les domaines de la promotion de l'Agriculture durable, adaptée aux effets du changement climatique et sa mise à échelle, à travers le renforcement des organisations paysannes et le développement de systèmes de marchés durables ;

La capitalisation des acquis, des meilleures pratiques et des leçons apprises des objectifs stratégiques et de la mise en œuvre des quatre phases successives du programme OPF ; L'écoute, le conseil, l'accompagnement et le renforcement des capacités des acteurs, notamment les organisations paysannes dans une attitude de transfert d'expertises et de partage des connaissances, méthodes et approches ;

La recherche de la participation et la co-construction avec les acteurs ;

La prise en compte systématique des questions sexospécifiques dans l'analyse des situations, comme dans la valorisation des meilleures pratiques et des expériences portées par les acteurs.

Le cadre conceptuel :

- *L'organisation* : Il s'agit de créer, au sein du programme, un dispositif institutionnalisé de capitalisation, de type Comité de pilotage ou Comité d'orientation et de contrôle qualité. Un tel dispositif, bien que formalisé autour d'un noyau de ressources humaines internes doit être ouvert à l'ensemble des parties prenantes en fonction des sujets ou thématiques à capitaliser.
- *L'apprentissage* : Il s'agit de donner aux parties prenantes les capacités requises pour bien comprendre les enjeux, la méthode et les modalités de mise en œuvre de la capitalisation. En outre, il s'agit de bien clarifier les attentes spécifiques, les rôles et responsabilités que chaque acteur doit assumer pour l'atteinte des objectifs de la capitalisation.
- *La participation et l'appropriation* : La participation effective des porteurs de l'expérience est une condition essentielle de réussite de la capitalisation. Cette participation, qui préfigure l'appropriation, doit être acceptée et surtout matérialisée par un dispositif organisationnel qui permet de mobiliser tous les concernés. Il est important de porter une attention particulière à la participation des groupes cibles du projet au regard des témoignages vivants et très concrets qu'ils sont généralement les seuls à pouvoir apporter.
- L'itération* : Dans la démarche de capitalisation, l'itération est un principe de précaution pédagogique. L'itération est le fait de pouvoir revenir à une étape antérieure ou passée d'un processus si nécessaire pour comprendre, collecter ou analyser et ensuite poursuivre le processus. Elle s'applique surtout dans le cadre de la collecte et l'analyse participative des données qui nécessitent généralement un exercice de mutualisation et de partage des connaissances. Elle permet de corriger au fur et à mesure la qualité des informations recueillies de façon progressive.

- *La triangulation* : Il s'agit ici d'utiliser de façon complémentaire différentes sources dans la collecte et l'analyse des données, en vue de tendre vers une certaine exhaustivité dans la production de connaissances partageables. Différentes techniques et outils sont utilisés à cet effet.
- *La spécification* : La spécification porte sur l'objet de la capitalisation. En effet, l'objet ou le thème de la capitalisation doit être énoncé de manière claire, précise et spécifique. Il s'agit d'un principe de différenciation qui oriente la collecte des données et facilite l'expression des parties prenantes. Un thème bien spécifié est descriptible clairement et facile à capitaliser.
- *Le partage et la diffusion* : La capitalisation doit être vécue par les acteurs comme un cadre d'enrichissement mutuel. Le caractère éthique et déontologique de la capitalisation tient essentiellement à l'acceptation des acteurs à partager leurs savoirs et connaissances avec les autres sur les apprentissages issus du programme.

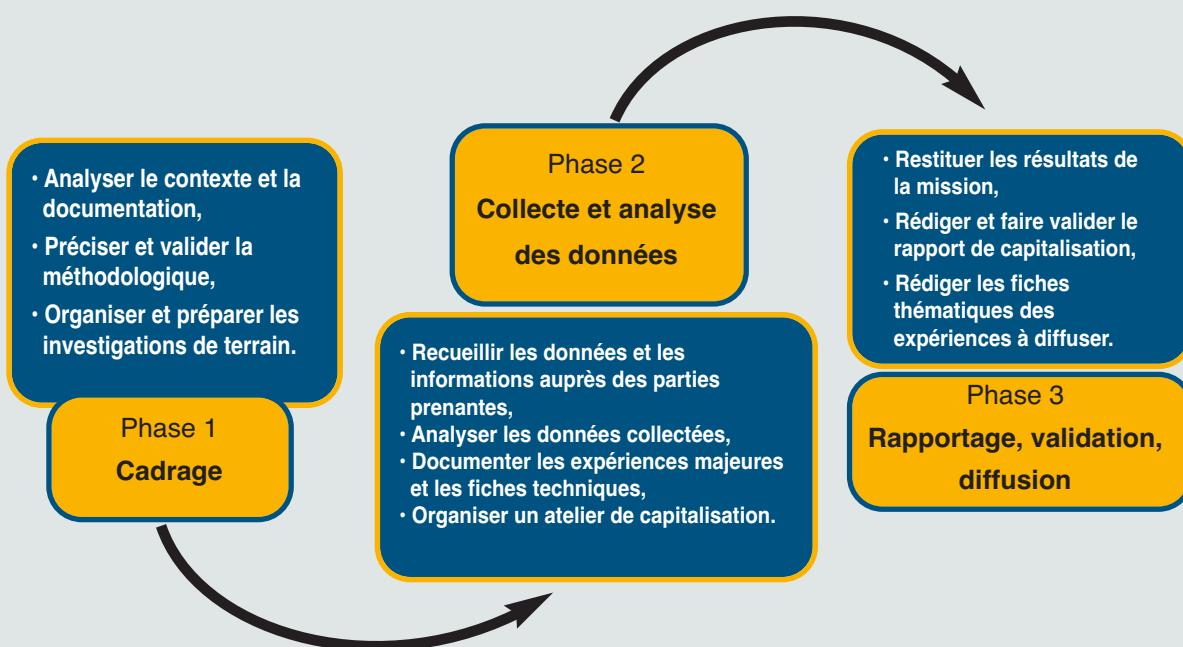
Les principes et cadre ci-dessus ont permis de circonscrire et de baliser l'approche méthodologique de mise en œuvre de la capitalisation, en vue d'une pleine réussite des objectifs poursuivis.

La démarche méthodologique :

Elle s'est déroulée selon les phases schématisées ci-dessous. Elle a permis la pleine participation des acteurs, afin de mieux prendre en compte les contextes spécifiques et la réalité des différents terrains d'investigation, de valoriser les expériences, succès et bonnes pratiques des interventions et de tirer les leçons des expériences moins réussies. Elle s'est conduite en trois (3) grandes phases successives, interreliées et itératives :

- La phase préparatoire de la capitalisation (cadrage du processus) ;
- La phase de collecte et d'analyse de données centrée sur les thématiques retenues, afin de cerner et de systématiser les connaissances partageables en termes de savoirs et de savoir-faire acquis par les acteurs du projet ;
- La phase de production et de formatage des produits de capitalisation sur des supports appropriés en vue d'une diffusion convenable des acquis du programme.

Figure 1 : Les différentes phases de la démarche méthodologique



Conformément aux objectifs assignés à l'étude de capitalisation, la phase de collecte de données au niveau des parties prenantes a été conduite sur chacune des zones d'intervention du Programme, sur la base des principes de la participation et de l'écoute de la parole des acteurs de mise en œuvre des activités ; avec pour objectif étant de documenter les réalisations les plus significatives, les acquis en matière de changements durables, inclusifs, efficaces et d'autonomisation des acteurs du marché, de contribution aux objectifs sociaux et inclusifs liés à la mise en œuvre de l'approche développement de système de marché.

Elle a également consisté à visiter, apprécier et valoriser les expériences, apprécier les expériences du programme OPF en termes de succès, de bonnes pratiques et de difficultés rencontrées à travers les initiatives mises en œuvre par les OPF et autres structures appuyées. L'exercice a par ailleurs consisté à échanger avec les porteurs sur les thématiques de capitalisation à tirer de ces différentes expériences, ainsi que les leçons et enseignements appris.

1.5 Acquis de l'approche méthodologique du programme OPF

Il convient de noter que l'histoire de l'appui de la DDC aux OPF s'est inscrite dans un élan de perpétuelle recherche de la performance en termes de changement pour une meilleure gouvernance institutionnelle, organisationnelle et opérationnelle. Ainsi, au bénéfice d'un appui sur le long terme, le Programme OPF est destiné à faire des organisations paysannes partenaires de véritables acteurs ou moteurs de changement dans la mise en œuvre des objectifs de développement au sein de leurs communautés respectives.

A cet égard, les outils et mécanismes institutionnels et organisationnels conçus et mis en place pour la gouvernance du Programme méritent d'être référencés et partagés avec d'autres intervenants dans le secteur du renforcement des capacités des organisations paysannes.

L'approche systémique et la méthode de développement de systèmes de marchés auprès des OPF partenaires promue dans le cadre de OPF est une démarche qui comporte des avantages comparatifs certains en matière de renforcement des capacités. Cette démarche de développement durable et inclusive permet à tous les acteurs surtout les bénéficiaires de s'approprier les actions dans leur conception/formulation, mise en œuvre, suivi et évaluation.

A travers OPF, la DDC promeut une vision de modernisation de l'agriculture comme fer de lance de l'économie malienne axée sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion des ressources naturelles, la promotion des exploitations familiales. En effet, les grands défis de développement de l'agriculture malienne et ceux de la sécurité alimentaire et nutritionnelle confèrent aux organisations paysannes une position incontournable et des rôles et responsabilités majeurs en qualité d'acteurs de changement. L'approche OPF garantit cette responsabilisation des organisations paysannes en les dotant de capacités spécifiques dans les domaines de la gouvernance institutionnelle, organisationnelle et opérationnelle. Le Programme a concrètement contribué à la reconnaissance par les autres acteurs des contributions pertinentes et significatives des OPF au développement agricole.

L'appui conseil et l'accompagnement du processus par HELVETAS Swiss Intercoopération ont constitué un facteur déterminant du succès de l'approche.

Les OPF ont acquis plus de légitimité et de crédibilité auprès de leurs membres et des partenaires au développement en termes de présence et de représentation dans les cadres et instances de décision. Cela se manifeste à travers les initiatives de dialogue politique portées par certaines OPF appuyées (CNOP et AOPP nationale) à l'échelle nationale sur diverses thématiques de développement agricole (Commission Foncière, Loi foncière agricole, immatriculation des exploitations agricoles, l'entreprenariat agricole, le financement de l'agriculture). Cette dynamique est relayée au niveau régional et local par les OPF régionales et les OP membres des OPF nationales. Les OPF partenaires du Programme OPF ont par ailleurs amélioré leurs offres de services à leurs membres et se sont engagés dans la réalisation d'investissements marchands en faveur des membres afin de développer un système d'autofinancement, d'autonomisation progressive et de génération de ressources propres.

Les OPF, avec l'appui du Programme OPF, ont construit en leur sein les initiatives de développement des innovations pouvant procurer des revenus stables à leurs membres dont les retours sur investissement rétribués de façon équitable sur le principe de gagnant-gagnant serviront à alimenter leurs fonds d'autonomisation. Il importe que l'appui permette aux OPF d'être plus autonomes, donc de moins en moins dépendre du financement externe. Le Programme OPF a servi de socle pour une plus grande responsabilisation des femmes et des jeunes au sein des OPF et le développement d'une base de données des exploitations familiales agricoles.

Afin de consolider le dispositif de gouvernance du Programme OPF, l'intégration et l'institutionnalisation d'un système d'assurance qualité pourrait offrir plus de lisibilité et de visibilité aux réalisations et acquis sur le terrain dans le cadre du suivi contrôle des initiatives.

Force est de constater que les acquis du Programme OPF seraient encore plus probants n'eût été l'impact dommageable de la situation d'insécurité qui prévaut dans les zones d'intervention. Cette situation a affecté la mobilité des acteurs et le développement de certaines initiatives sur le terrain.

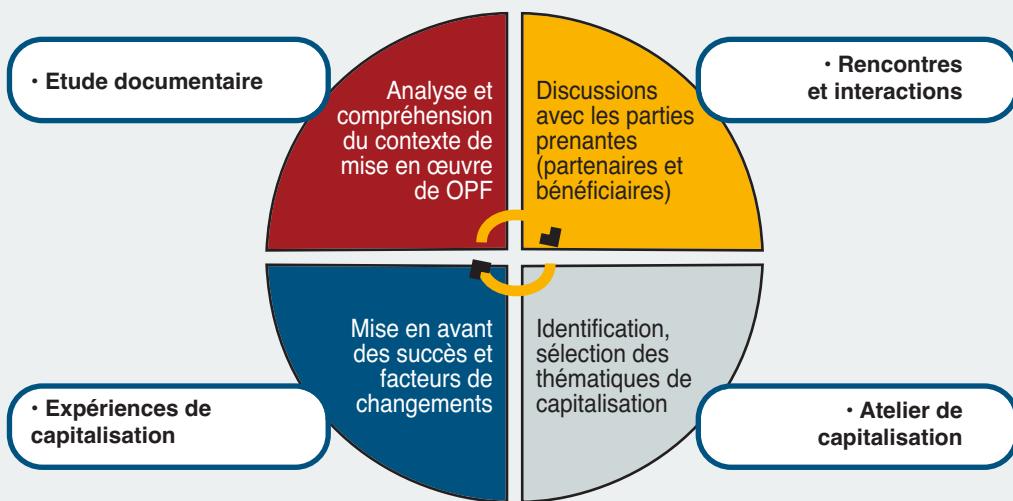
Il serait intéressant à cet égard, pour le mandataire, d'explorer la possibilité de séparer davantage cette fonction d'appui-conseil méthodologique de cette fonction de co-investissement afin d'éviter le risque de dénaturer la première avec la seconde.

2. CAPITALISATION DES EXPÉRIENCES DU PROGRAMME OPF

2.1 Processus de capitalisation

La démarche de capitalisation a été réalisée selon le processus ci-après :

Figure 2 : Schéma du processus de capitalisation



2.2 Thématiques identifiées pour la capitalisation

A l'issue de l'atelier de capitalisation, les thématiques ci-après ont été identifiées et priorisées :

- 1. Gouvernance des OPFS**
 - a. Gouvernance des OPFS (Professionnalisation et autonomisation des OPF /changements systémiques)
 - b. Organisation interne
 - c. Organisation financière
- 2. Approche de mise en œuvre du Programme**
 - a. Contractualisation avec les OPFS
 - b. Programmation
- 3. Gouvernance foncière**
 - a. Sécurisation foncière
 - b. COFO (prévention et gestion des conflits...)
- 4. Développement d'activités économiques**
 - a. Partenariat Public Privé autour d'initiatives économiques ou Partenariat Public/Privé (structuration et fonctionnement des cadres multi acteurs)
 - b. Initiatives d'entrepreneuriat économique individuel ou collectif impliquant les femmes et les jeunes (Transformation des produits agricoles, équipements agricoles)

5. Conseil Agricole et les services agricoles

- a. Agroécologie, Digitalisation,
- b. Inclusion/éducation financière)
- c. L'achat ou commande groupée et la commercialisation groupée
- d. Services agricoles

2.2.1 Thématique 1 : Gouvernance des OPFS



EXPÉRIENCE 1

Gouvernance renforcée des faitières : une expérience enrichissante en matière de renforcement des capacités des organisations paysannes

A l'instar de plusieurs pays d'Afrique, l'agriculture demeure le pilier de l'économie malienne. À la suite des grandes mutations survenues dans le secteur agricole, on est passé d'une agriculture de subsistance à une agriculture de rente de plus en plus considérée par les acteurs eux-mêmes comme un métier professionnel. La souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle dont il est de plus en plus question intègrent la satisfaction de l'ensemble des besoins essentiels des populations, un grand défi à relever. Dans ce contexte, on note cependant une prédominance de l'agriculture familiale avec des centaines de milliers de petits exploitants et producteurs ruraux qui adhèrent à des organisations paysannes dont la mission est de représenter leurs membres dans les processus décisionnels et de mettre à disposition des services économiques.

Les organisations paysannes sont de plus en plus reconnues comme des représentants de la communauté agricole. Elles jouent des rôles importants en aidant les petits exploitants à s'intégrer aux marchés à travers le cadre de changements systémiques articulés autour de (i) l'influence des politiques en matière d'agriculture et de développement durable, (ii) l'inclusion sociale et l'insertion économique des jeunes et des femmes, (iii) la lutte contre la pauvreté, (iv) la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable et (v) la protection de l'environnement et des ressources naturelles face aux effets du changement climatique. Le mouvement paysan apparaît alors comme une véritable force politique, économique et sociale, un acteur de changement dans le cadre du processus de développement durable. Il est porteur d'un projet de société en matière de développement communautaire qui requiert de la part des partenaires un appui et accompagnement des initiatives mises en œuvre.

Le « Programme d'accompagnement des organisations paysannes et le développement de systèmes de marché durables autrement identifié sous l'appellation de « Programme d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des exploitations agricoles par le développement des systèmes de marchés durables (Programme OPF, phase 4 ou OPF) », une référence en la matière, s'inscrit dans un processus de partenariats stratégiques solides de longue durée entre la DDC et des organisations paysannes du Mali. Il s'agit d'appuyer directement le renforcement des capacités des organisations paysannes à accomplir leurs missions en faveur du développement durable.

Les orientations du Programme OPF concernant le renforcement des capacités des organisations paysannes se focalisent sur trois dimensions stratégiques notamment (i) l'organisation et la structuration en respect aux principes de l'OHADA, (ii) les services aux membres et (iii) les relations avec les partenaires. Chacune de ces trois dimensions comporte un vaste champ d'action au regard de la multiplicité et de la diversité des enjeux et défis du secteur de renforcement des capacités.

Il s'agit entre autres de la consolidation de la structuration et de la base sociale des organisations, la promotion de la gouvernance démocratique au sein des organisations, la professionnalisation et l'autonomisation institutionnelle, les capacités d'influence et de proposition des politiques et stratégies de développement, la prise en compte du genre, le développement de la communication et de la concertation intra et inter-organisationnelle, la mobilisation et la gestion saine des ressources humaines, matérielles et financières, le développement de réseaux.

De façon spécifique, le Programme OPF a articulé ses actions sur des domaines stratégiques de développement des organisations consistant à appuyer les OPF à :

- Se doter de système ou stratégie d'organisation autour des activités générales ou services au profit de leurs membres entre autres les fonctions de commercialisation, d'approvisionnement en intrants, de système de financement des activités, de formation, de communication pour un renforcement de la base sociale, de la dimension associative et de la dynamique de groupe ;
- Fournir des services économiques à leurs membres, afin d'améliorer leur accès aux marchés et au financement et d'accroître leur production et la valeur ajoutée de leurs produits ;
- Accompagner leurs membres dans leur processus de développement institutionnel, organisationnel et opérationnel et au financement de leurs dépenses de base ;
- Participer activement et efficacement aux cadres de concertation sur les politiques et aux mécanismes de gouvernance des filières ;
- Capitaliser les savoirs et savoirs faire de leurs membres en vue d'asseoir les bases de l'apprentissage mutuel dans les domaines de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles ;
- Devenir de véritables moteurs de changement, porteurs d'initiatives robustes concernant la promotion des filières agricoles, l'influence des politiques, le développement du dialogue interacteurs, le développement de l'entreprenariat économique et commercial et en lien avec les besoins et priorités de leurs membres.

Les organisations partenaires et de mise en œuvre du programme OPF 4 :

- Association des Organisations Professionnelles Paysannes régionale de Mopti (AOPP-R Mopti) ;
- Association des Organisations Professionnelles Paysannes régionale de Gao (AOPP-R Gao) ;
- Fédération des Unions des Associations Paysannes pour une Agriculture Durable de Tominian (FUAPAD) ;
- Comité Régional de Concertation des Ruraux de Sikasso (CRCR Sikasso) ;
- Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP) ;
- Association des Organisations Professionnelles Paysannes régionale nationale (AOPP-Nationale) ;
- Cellule de la Promotion de l'Entreprenariat Agricole (CPEA) ;
- Secrétariat Permanent/Loi d'Orientation Agricole (SP/LOA).

En plaçant ces organisations paysannes faitières et services techniques au cœur de son dispositif d'intervention en qualité d'acteurs et de bénéficiaires des appuis, le Programme OPF 4 a construit un modèle ou schéma d'intervention qui assure l'appropriation des acquis par les parties prenantes.

A l'analyse de cette expérience, la démarche adoptée par la DDC et ses partenaires de mise en œuvre a montré des avantages comparatifs avérés en matière de renforcement des capacités des organisations paysannes. Un certain nombre de principes méthodologiques ont constitué la valeur ajoutée de la gouvernance et de la démarche opérationnelle de mise en œuvre du Programme OPF, notamment :

- L'analyse des contextes de développement selon les diversités régionales pour un meilleur cadrage des actions et initiatives à identifier et à développer ;
- La planification participative des activités d'appui axée sur les besoins et priorités de développement des organisations paysannes, l'apprentissage mutuel et inclusif impliquant l'ensemble des OPF appuyées à travers des formations ;
- L'appui conseil, les échanges et le partage d'expériences, la responsabilisation et la subsidiarité en vue d'optimiser les synergies et les complémentarités dans un cadre de professionnalisation et d'autonomisation ;
- La flexibilité et l'itération pour tenir compte des changements perpétuels du contexte de développement et des besoins et objectifs nouveaux des acteurs appuyés ;
- La coordination et l'harmonisation des initiatives dans une perspective de mutualisation et de mise en commun des efforts dans le cadre de l'accomplissement des objectifs du programme ;
- L'appropriation des changements découlant de l'appui en relation avec les plans stratégiques respectifs de développement des organisations ;
- La promotion d'un processus de développement équitable et inclusif porté par les organisations paysannes en lien avec les questions de genre ;
- L'adaptation des pratiques aux effets des changements climatiques et enjeux environnementaux dans le domaine du développement rural.

Le cadre institutionnel et d'implémentation du Programme OPF sur la base des principes méthodologiques ci-dessus identifiés a contribué à faire des OPF appuyés de vrais acteurs de changements. En effet, ces OPF ont renforcé leurs structures organisationnelles, fourni des services pertinents à leurs membres et développé des relations de travail et de coopération avec d'autres partenaires d'appui. Les OPF ont mieux appréhendé et maîtrisé les filières porteuses dans le domaine de l'agriculture et initié des actions de promotion durable de ces filières. Les OPF ont en outre contribué à l'émergence des interprofessions agricoles. Elles ont contribué activement à la définition des mesures de bonne gouvernance des ressources foncières, semencières et agroécologiques.

Le dispositif de mise en œuvre de l'OPF a été conçu de manière à responsabiliser les OPF d'une part et HELVETAS le Mandataire d'autre part dans un esprit de plus grande autonomisation de chaque OPF. Ainsi, dans son rôle d'accompagnement et de facilitation, le mandataire ne se substitue pas aux acteurs eux-mêmes. Il s'agit de renforcer et d'accompagner les OPF dans la mise en œuvre de leurs initiatives respectives jugées porteuses de résultats, de changements. Cette approche garantit plus de durabilité aux appuis du programme.

En termes d'enseignements tirés et de leçons apprises de cette expérience de gouvernance du programme OPF, on peut retenir un certain nombre de facteurs de succès et de bonnes pratiques notamment :

La bonne structuration/organisation du dispositif de mise en œuvre ;

La définition claire des rôles et responsabilités des parties prenantes ;

- La mise à disposition des parties prenantes des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'exercice des rôles et responsabilités conférés ;
- La mise en place de règles et de mesures favorisant une gestion saine et transparente des ressources du Programme ;
- Le cadre multi-acteurs fondé sur les échanges, le partage, la synergie d'action et le portage collectif des acquis du Programme ;
- La mise en place d'un système de communication intra et inter-organisationnelle dans le cadre du suivi et de l'appui conseil ;
- L'appui à l'innovation et la promotion de l'entreprenariat au sein des organisations paysannes ;
- La flexibilité en vue de tenir compte des mutations en cours dans l'environnement de mise en œuvre du Programme, plus particulièrement la question sécuritaire ;
- La dynamique d'apprentissage et d'autonomisation progressive des organisations paysannes et des services techniques partenaires conformément au cadre de changement systémique défini.

Le dispositif organisationnel du Programme OPF est une présentation sommaire des acteurs et de leurs rôles. Cependant, il ne décrit pas le positionnement des autres partenaires qui jouent des rôles très importants dans l'approche de co-investissement. En outre le schéma tel que présenté ne permet pas d'illustrer la centralité des OPF et autres structures appuyées qui en principe sont au cœur du dispositif.

Organisation interne et financière : La CNOP a bénéficié de plusieurs formations concernant l'approche systémique dont elle n'avait aucune notion auparavant. En effet, les Agents et Responsables de la CNOP, à l'instar de ceux des autres OPF et services techniques appuyés ont assez bien compris la démarche systémique à la suite des rencontres organisées respectivement à Sikasso et à San. Cette démarche constitue un acquis majeur du Programme OPF ». Selon HELVETAS, « les fonctions d'appui de l'équipe du Programme sont identifiées en rapport avec les changements attendus du plan d'action de chaque OPF. Cela implique la mise en œuvre d'un groupe d'activités qui concourent à la réalisation d'un processus de changement systémique attendu ».

La DDC elle-même a noté le bien-fondé de sa stratégie d'appui qui a consisté à passer de l'appui direct à une offre de services d'assistance et accompagnement d'un Mandataire. Les OPF se sont mieux approprié des procédures de gestion du Programme et produisent de meilleurs résultats techniques et financiers. Aussi, l'approche de cofinancement selon le ratio 20/80 des plans stratégiques élaborés par les OPF et services techniques partenaires et soumis à validation s'est révélée d'une grande pertinence en amenant ces partenaires à diversifier leurs sources de financement pour éviter de dépendre des seules ressources allouées par le Programme OPF.

Ladite approche favorise la co-construction des actions de développement, la synergie d'action entre les partenaires et le dialogue entre acteurs de développement intervenant en appui aux différents OPF et services techniques concernés. La structuration et l'organisation régulière des sessions du Comité de Pilotage (COPILo) ont été d'un grand apport dans la bonne gouvernance du Programme OPF notamment en favorisant les échanges, la concertation, le partage d'expériences et la mutualisation des initiatives entre les parties prenantes.

Le caractère multi-acteurs du Programme a impacté positivement sur la qualité et la diversité des expertises et expériences développées.

Encadré 1 : organisation financière

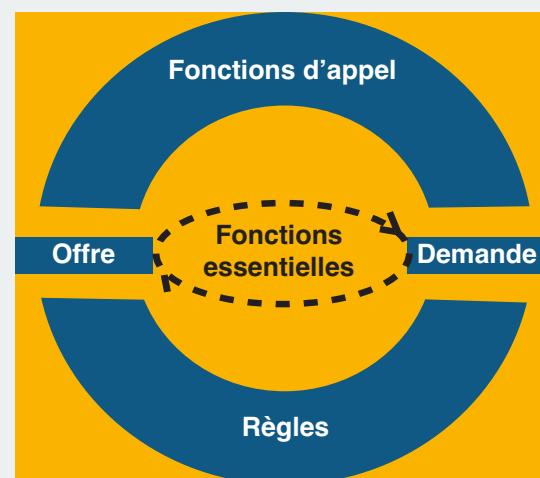
Au sujet de l'accomplissement de son Mandat, malgré les risques encourus et reconnus par HELVETAS elle-même concernant la problématique de la gouvernance des ressources financières mobilisées au bénéfice des OPF, les enjeux de renforcement des capacités des OPF apparaissent motivants. Selon le mandataire, le respect des principes de responsabilisation paysanne n'est nullement antinomique avec l'application des règles de bonne gouvernance des organisations, gage de crédibilité des pratiques, mécanismes et systèmes de fonctionnement institutionnel, organisationnel et opérationnel. Les incompréhensions suscitées autour de nouveaux rôles conférés à HELVETAS dans le dispositif d'appui et de gouvernance de OPF ont été vite dissipées en reconnaissance par les OPF de l'intérêt et l'importance de l'appui conseil et l'accompagnement technique et méthodologique fourni par le Mandataire. En exemple, ce changement de comportement des OPF transparaît clairement dans les commentaires suivants fournis par la CNOP. Ainsi, selon les Responsables de la CNOP « Conformément aux procédures de gestion adoptées dans le cadre de OPF, la CNOP élabore les termes de références et le plan d'action annuel qui fait l'objet d'une validation obligatoire. La CNOP produit deux rapports par an et un bilan annuel. Ledit bilan présente l'état de l'exécution physique et l'exécution financière des activités ainsi que les difficultés et les leçons. Aussi, HELVETAS effectue des visites aux sièges des partenaires suite auxquelles des rapports sont élaborés assortis de constats et de propositions d'amélioration. En outre, il convient d'apprécier les échanges et les apprentissages dans le cadre de la collaboration entre les services financiers de la CNOP et ceux de HELVETAS dans le cadre du suivi financier de OPF. En effet, concernant la consolidation et l'amélioration des rapports techniques, HELVETAS fournit une contribution de qualité. Par ailleurs, les stratégies de mise en œuvre du programme OPF accordent une place importante à la synergie d'action entre les partenaires. Il en est ainsi des actions de plaidoyer menées conjointement par la CNOP et l'AOPP nationale, les initiatives mutualisées de la CNOP avec le SP/LOA, etc.

2.2.2 Thématique 2 : Approche de mise en œuvre du Programme

L'approche de mise en œuvre de ce programme est principalement basée sur le DSM : développement de système de marché (issue de l'ancienne approche M4P 'faire fonctionner le marché pour les pauvres').

Les principes de cette approche sont :

- Une analyse fine des acteurs du système d'appui tout au long des fonctions essentielles, du système de conseil et du système des règles
- Une cartographie des fonctions nécessaires au système agricole durable et de ceux/celles qui les assument actuellement
- Une clarification des rôles de chaque acteur et une négociation des engagements à court moyen et long terme
- Le positionnement de l'équipe projet comme « facilitateur »



- La recherche des solutions aux contraintes, de façon interne au système

C'est une vision de changements systémiques qui pose les bases de la durabilité depuis le démarrage du projet. Ainsi, les organisations paysannes faitières qui sont au centre de ce programme sont renforcées pour qu'elles offrent les services dont leurs membres ont besoin. Ces services couvrent, la production, la transformation, la commercialisation et la dialogue politique sur les questions stratégiques (foncier, financement etc.). Les goulots d'étranglement ont été levés en sollicitant d'autres types d'acteurs comme le secteur privé (fournisseurs d'intrants, concepteurs de matériel agricole etc.).

Chaque faitière propose un plan de travail et un budget. Puis un contrat est élaboré avec le mandataire sous la validation du partenaire technique et financier (coopération suisse). La faitière exécute son programme annuel et rend compte au comité de pilotage, sous l'assistance technique du mandataire (helvetas).

Encadré 2 : Témoignage de M. Yacouba Ibrahim Trésorier General de l'AOPP régionale de Gao sur les interventions de son organisation dans le cadre du projet OPF

L'AOPP régionale est une organisation paysanne faitière partenaire de la DDC depuis 2007. Elle fait partie des six organisations et autres structures ayant bénéficié du financement du projet OPF de 2018 à 2020 et les deux ans de prolongation 2021 et 2022. Ce financement nous a permis d'initier et de renforcer une collaboration plus efficace et mieux structurée avec différents partenaires locaux ayant des liens directs en termes d'objectifs communs avec le projet. Parmi ces acteurs on peut citer les centres de formation, les services techniques de l'état, le secteur de l'artisanat et les opérateurs économiques. Chacun de ces acteurs a été impliqué et contribué à développer son domaine d'intervention. En termes de résultats obtenus, des femmes, jeunes et d'autres membres des organisations membres de l'AOPP ont bénéficié de plusieurs services grâce au financement du projet. Il s'agit entre autres de formation, insertion, l'installation et la maintenance de plusieurs jeunes (des moulins multifonctionnels, engins de pêches, des cases flottantes pour l'élevage du poisson etc.). Plus d'une centaine de femmes ont été formées dans cadre de la transformation des produits Agricoles. Elles ont également bénéficié de formation et dotées en matériels de travail pour bien mener leurs activités. Ces différents appuis octroyés ont apporté un changement significatif en termes de connaissances et rehaussé le niveau du savoir-faire des bénéficiaires. Ils ont aussi permis une amélioration des revenus des bénéficiaires et une grande stabilité des jeunes ayant bénéficié des différents appuis. L'AOPP régionale de Gao en général se réjouit de ce financement pour avoir rendre service à ces membres et lui permis de contribuer grandement ses objectifs et impulsé le développement du secteur dans la région.

Encadré 3 : La question sécuritaire dans le contexte de mise en œuvre de OPF

De façon unanime, les OPF et HELVETAS ont été confrontés au défi de l'insécurité dans le cadre de la mise en œuvre du Programme OPF. En effet, l'insécurité a fortement impacté sur la mobilité des acteurs. Le suivi et l'appui conseil de proximité n'ont pu être réalisés à souhait depuis le démarrage de l'OPF. En outre, il ressort des constats que les OPF ont souvent connu des difficultés à impliquer convenablement leurs membres dans l'opérationnalisation des plans d'action validés et dans les délais impartis. Le cas de l'AOPP régionale de Mopti en donne une illustration parfaite avec toutes les contraintes liées au déplacement des populations entre Mopti, Koro et les autres cercles de la région où résident ses membres. Ce constat est tout aussi valable pour d'autres localités de la région. L'AOPP régionale de Gao, le CRCR et même la FUAPAD ont également mis en œuvre les activités de l'OPF dans un contexte d'insécurité contraignante. Malgré la présence d'un système de conseil en sécurité au sein de HELVETAS, le défi d'adaptation et de résilience des organisations et des populations apparaît comme une gageure compte de la nature insaisissable du phénomène. Les facteurs d'insécurité sont extrêmement difficiles à appréhender de façon anticipée. En tout état de cause, les OPF ont réussi à construire des dispositifs opérationnels d'adaptation pour œuvrer dans ce contexte de grande fragilité sécuritaire.

Il conviendrait de doter le Programme OPF d'un Plan ou d'une stratégie de sécurité intégrant l'ensemble des organisations concernées afin de renforcer la résilience des parties prenantes et de faciliter davantage la mise en œuvre des activités dans toutes les zones cibles.

2.2.3 Thématique 3 : Gouvernance foncière Expérience 2



Renforcement des capacités de propositions et d'influence de la CNOP et du SP/LOA comme forces de proposition pour une meilleure gouvernance foncière au Mali

Au Mali, les enjeux du foncier agricole et rural ont impacté de façon récurrente les modes et stratégies de gouvernance foncière depuis des dizaines d'années. En effet, malgré les nombreuses réformes initiées et mises en œuvre, la problématique de la gestion foncière a constitué un véritable goulot d'étranglement en matière d'accès et de mise en valeur des terres agricoles par les exploitants et exploitantes. La difficile cohabitation entre exploitants de différentes professions agricoles, l'accaparement des terres agricoles des petites exploitations familiales, les contraintes à la propriété foncière des femmes et des jeunes au sein des exploitations sont autant de préoccupations pour lesquelles les textes et pratiques en vigueur en matière de gouvernance financière peinent à trouver les solutions appropriées.

Les crises nées de la mauvaise gestion de ces différents types de préoccupations apparaissent de plus en plus comme de graves menaces sur le développement agricole du pays. La nature complexe du problème se traduit par la multiplicité et la diversité des parties prenantes concernées par les choix politiques, institutionnels et socioéconomiques à faire pour concilier des intérêts souvent divergents ou contradictoires. La gouvernance foncière s'apprécie alors en termes de protection et de sécurisation des acteurs à différents niveaux de responsabilité.

A cet effet, les constats font ressortir certains défis majeurs en matière de définition des rôles des acteurs dans le système de gouvernance foncière.

Ainsi, l'État malien et ses démembrements ayant la charge de la délivrance des documents juridiques d'accès et de sécurisation des terres de différentes natures font face à des difficultés dans la collecte des impôts fonciers et dans la prévention et la gestion des conflits fonciers. Ils ont en outre un besoin crucial de compétences et d'expertise dans le domaine de la gouvernance foncière.

Les collectivités décentralisées qui ont des vocations d'octroi de terres à usage d'habitation exclusivement se sont attribué le droit d'attribuer des terres agricoles, acte qui ne relève pas de leurs domaines de compétences. Elles sont impliquées dans de nombreux conflits fonciers qui se posent à travers le pays avec plus ou moins d'acuité. Les autorités coutumières continuent quant à elles d'exercer leurs pouvoirs traditionnels de gestion des ressources naturelles de leurs terroirs souvent au mépris de la réglementation en vigueur. Les us et coutumes étant reconnus comme une voie légale d'accès aux terres, le phénomène d'accaparement des terres agricoles est de plus en plus accentué par la monétarisation accrue des transactions foncières. Dans un contexte si conflictuel, les magistrats et avocats interviennent sur des matières peu maîtrisées et rendent des jugements généralement contestés et dont la résolution s'inscrit dans le temps.

Au regard de ce contexte, on note évidemment l'intérêt, la pertinence et la motivation de l'appui de la Coopération Suisse (DDC) aux organisations paysannes et à l'État malien de collaborer à :

- La définition d'un cadre politique, organisationnel et opérationnel en matière de gouvernance foncière, l'appui dans l'identification des axes prioritaires,
- L'accompagnement dans la cadre de la mise en œuvre de la loi foncière agricole et à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux.

Portée par la Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Mali (CNOP), l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP) et le Secrétariat Permanent pour la mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agricole (SP/LOA), la démarche adoptée qui s'inspire des orientations stratégiques de la LOA a consisté à redéfinir le cadre institutionnel et organisationnel de la gestion du foncier agricole mettant à disposition des outils, des dispositifs et des mécanismes de gestion concertée du patrimoine foncier agricole national.

Dans cette démarche, il convient de noter le rôle de leadership joué par la CNOP grâce à l'appui du Programme OPF en impactant significativement le processus de changement réalisé par le cadre-multi acteurs mis en place à cet effet.

A travers ce processus, l'expérience portée par le Groupe d'acteurs appuyé par le Programme OPF sous le leadership opérationnel de la CNOP est riche d'enseignements à l'analyse de la démarche adoptée et des acquis observés. Elle découle de l'initiative de la CNOP de contribuer activement à la mise en œuvre de la LOA. En outre, cette expérience a grandement profité au SP/LOA en le dotant de ressources financières complémentaires dans le cadre de l'accomplissement de son mandat articulé essentiellement sur l'élaboration de la politique, des textes et outils de gouvernance foncière agricole. Les principaux acquis de cette expérience en termes de processus et de produits sont les suivants :

Une démarche participative et inclusive d'élaboration des propositions de changement en vue d'influencer les décisions politiques concernant la gouvernance foncière agricole notamment la politique foncière. Ladite démarche a impliqué d'une part des membres de la CNOP et d'autre part des alliés stratégiques dont la Direction Nationale de l'Agriculture agissant au nom du département. Ainsi, concernant l'influence des politiques, des textes et des lois notamment la Loi domaniale et foncière, les initiatives développées ont porté sur des actions de plaidoyer, de concertation, d'interaction entre la CNOP et ses alliés pour tenir compte des préoccupations de la profession paysanne. Les propositions formulées se réfèrent à la Loi foncière de 2017 dont certains aspects étaient devenus caducs.

Il s'agit de veiller à une mise en cohérence des deux textes pour sauver les acquis de la Loi sur le foncier agricole portant sur la reconnaissance des terres ancestrales. Une note de plaidoyer a été élaborée par la CNOP et validée par le Cadre multi-acteurs et une rencontre d'échanges a été tenue avec la Commission Nationale sur le Foncier (CNF). Si la validation de la note est un acquis important, il reste à disposer de l'avis motivé du Département pour son opérationnalisation. La collaboration avec d'autres acteurs dans le cadre des différentes initiatives a été très utile pour l'atteinte des objectifs poursuivis.

En effet, la constitution des cadres thématiques impliquant les PTF, ONG, OP et autres intervenants sur les différentes thématiques a permis d'élargir le champ de réflexion et de renforcer les capacités collectives d'influence et de plaidoyer auprès des autorités nationales. Ces cadres ont été co-présidés par la CNOP et le Département de tutelle. Le Programme OPF a ainsi marqué le couronnement de 20 ans de lutte de la CNOP sur le foncier agricole qui s'inscrit dans le cadre de la LOA. Toutefois, ces acquis sont estimés à 70% de l'objectif recherché qui est la prise en compte effective des changements proposés à travers un Arrêté interministériel initié à cet effet.

L'accompagnement stratégique du processus de mise en place de COFO mieux ancrée à l'échelle communautaire, plus représentative et plus fonctionnelle afin d'inscrire la création des COFO dans une dynamique de construction institutionnelle et organisationnelle durable. En effet, dans le cadre de la gouvernance foncière, la mise en place des COFO constitue une avancée majeure pour la prévention et la gestion des conflits. Avant cette initiative de la CNOP, les COFO mises en place par l'État étaient à l'échelle communale. La CNOP a œuvré pour la prise en compte de l'échelle villageoise dans la gestion du foncier. En effet, c'est au niveau du village ou de la fraction que la problématique de la propriété foncière s'exprime et se discute. Ainsi, un décret portant sur la création des COFO villageoises et de fraction a été pris. La COFO est un véritable outil de gouvernance foncière. Elle est mise en place par les villageois qui en désignent les membres et la présidence est assurée par le Chef de village. C'est un mécanisme local adapté aux réalités locales. Une Commission foncière a pour mandat de :

- Contribuer à l'aménagement de l'espace territorial et la gestion des ressources naturelles (cadastrage),
- Contribuer à la gestion du domaine foncier du village ou de la fraction,
- Contribuer à la prévention et la gestion des conflits liés au foncier.

Les initiatives développées par la CNOP et ses membres en partenariat avec d'autres acteurs ont porté sur une meilleure appropriation des COFO par les communautés de base et le développement d'une synergie d'action entre les partenaires d'appui en termes de convergence d'initiatives, de méthodes et d'outils.

Concernant l'appropriation locale de l'outil COFO à l'échelle communautaire, la stratégie promue par la CNOP avec l'appui du Programme OPF a consisté à renforcer la dynamique par l'organisation de voyages d'échanges d'expériences inter-COFO impliquant des zones de cultures différentes, par exemple entre des communautés Bwa et Sénoufo. Ces voyages très enrichissants pour les participants ont abouti à la création d'un cadre d'échanges et de mutualisation des

expériences en matière de gouvernance foncière. Une note de documentation (capitalisation) de cette expérience a été produite. Cette note a été mise à la disposition de l'ONAFA. Il importe de rappeler ici que la CNOP s'est particulièrement investie dans la promotion des COFO à l'échelle villageoise.

Concernant l'harmonisation de l'approche de mise en place des COFO appuyées par différents partenaires, la CNOP a élaboré un Guide qui a été validé et adopté par tous les intervenants. En effet, la diversité des partenaires au niveau des systèmes de coopération et des ONG intéressés et intervenants dans le domaine du foncier a été appréhendée comme une source de différences d'interprétation des différents textes y afférents. Compte tenu du fait que toutes les COFO sont mises en place et appuyées par divers partenaires techniques, le besoin d'harmoniser les approches a alors été ressenti et pris en charge par la CNOP. Il s'est agi dans un premier temps de rendre plus visible la valeur ajoutée de la COFO dans la gouvernance foncière. Dans le cadre de OPF, un atelier d'harmonisation a alors été organisé au terme duquel un Guide Consensuel a été élaboré et validé au niveau du SP/LOA. La CNOP doit jouer un rôle de veille pour l'utilisation effective de ce Guide par les parties prenantes. Elle a alors développé et mis en œuvre une campagne de communication mise en œuvre pour assurer une large diffusion du Guide qui a fait l'objet d'une large vulgarisation dans les cinq régions de Kayes à Mopti. Cette campagne a consisté à diffuser le contenu du Guide en langues locales à travers les radios de proximité. Il reste à faire une évaluation des effets de cette campagne de communication auprès des groupes cibles.

Concernant la problématique du financement durable des COFO et de leurs mécanismes de fonctionnement, outils d'une bonne gouvernance foncière dans le pays, dans le cadre du Programme OPF, la CNOP a mené la réflexion et suggéré l'activation effective du Fonds d'Appui à l'Agriculture de la LOA d'une part et la mobilisation de ressources endogènes par les communautés pour soutenir les COFO. L'expérience d'appui à l'État par la Banque Mondiale pour la mise en place de 300 COFO communales et leur prise en charge à raison de 300 000 FCFA par COFO a montré ses limites à l'expiration de cet appui. En outre, un Arrêté ministériel relatif au financement des COFO communales par l'Etat, peine à être appliqué. Ledit arrêté prévoit un budget de 150 000 FCFA par COFO communale et par an, un montant dont la mobilisation s'avère très difficile au niveau du Trésor. Aussi, ledit arrêté ne concerne pas les COFO villageoises et le texte proposé par la CNOP à cet effet n'a pas fait l'objet d'adoption et de suivi. Toutefois, quelques cas s'inscrivant dans le cadre d'initiatives d'autofinancement des COFO appuyés par la CNOP ont montré qu'il est possible de promouvoir cette dynamique. Par exemple, à Molasso il a été instauré une cotisation de 100 FCFA par mois et par exploitation familiale pour le fonctionnement de la COFO. La Mairie contribue à hauteur de 2000 FCFA par an. Cette COFO a réussi à renflouer sa caisse d'un montant de 150 000 FCFA et parvient à assurer son fonctionnement. De même, à Finkolo Ganadougou, la caisse de la COFO est régulièrement alimentée par les ressources de l'exploitation forestière, du sable et des contributions des EFA à raison de 50 FCFA par mois par EFA. De la même manière la COFO de Dio Gare a mobilisé des ressources endogènes et fonctionne de façon satisfaisante.

Concernant la prise en compte du genre dans l'organisation et le fonctionnement des COFO, les analyses faites par la CNOP dans le cadre du Programme OPF ont fait ressorti un vrai problème de représentation des femmes et des jeunes. Un élargissement du membership des COFO est un enjeu de pertinence du mécanisme qui questionne les procédures des choix des membres à l'échelle villageoise. Culturellement, les femmes et les jeunes sont peu impliqués dans la gouvernance foncière. Mais, suite aux actions de sensibilisation et d'éducation dans les villages, on constate un début de changement de comportement au niveau des hommes. Ainsi, dans son approche de mobilisation sociale favorisant la participation de toutes les catégories sociales à l'échelle communautaire, la CNOP mis en œuvre une stratégie qui s'est révélée concluante. Il s'agit de la délocalisation des réunions de COFO du Vestibule des autorités villageoises non accessibles aux femmes. Des lieux plus ouverts à tous et toutes ont alors été identifiés notamment

un hangar public, des salles de classe, etc pour permettre aux femmes et aux jeunes de participer. Grâce à ces pratiques, on note de plus en plus de femmes au sein des COFO pouvant aller souvent jusqu'à 05/12. Il existe même des cas (Finkolo Ganadougou par exemple) où la COFO compte plus de femmes que d'hommes. Même en zone Bwa réputée très conservatrice, la CNOP a réussi à favoriser la participation des femmes aux COFO. Les barrières culturelles ne sont plus statiques, les lignes ont commencé à bouger, l'espace d'expression des femmes s'est élargi. Il est reconnu que les femmes et les jeunes jouent des rôles importants dans la médiation sociale y compris les questions relatives au foncier. En plus de son Collège de femmes et de son Collège de jeunes qui sont des organes institutionnels de la CNOP, la prise en compte du genre au sein des COFO représente un acquis majeur à promouvoir. Les Commissions communales foncières sont présidées par les Sous-Préfets et impliquent les Maires, les Chefs de villages, les Services techniques, les femmes et les jeunes. Des actions de plaidoyer ont été conduites pour la reconnaissance des droits fonciers coutumiers.

Concernant la capacitation des magistrats et autres acteurs de la justice concernés par la gouvernance foncière, OPF a offert à la CNOP une opportunité très pertinente d'agir pour impulser le changement. Les magistrats qui sont couramment sollicités dans le processus de règlement des conflits fonciers en étaient encore à une compréhension vraiment erronée, fondée sur des considérations du système colonial. Cela a été la source d'énormes problèmes dans la gouvernance du foncier au niveau des villages et fractions. Par exemple, quand la COFO parvient à une conciliation entre parties en conflit, l'homologation de cet accord est du ressort du juge. Ce dernier ne maîtrisant pas bien la procédure, l'application des dispositions a connu des difficultés. Dans le cadre du Programme OPF, un atelier a été organisé en plusieurs sessions notamment à Ségou, Sikasso, Kayes et Bamako pour former les magistrats sur les dispositions de la gouvernance foncière. Ces formations ont vraiment conduit à un réel changement de comportement des magistrats. En outre, ce changement a induit un allègement systématiquement des travaux des instances de la justice essentiellement articulés à 60-70% autour des questions foncières. Il existe une note thématique de capitalisation de cette expérience. Les magistrats sont fortement demandeurs d'un élargissement du partenariat ainsi amorcé compte des intérêts qu'ils en ont tirés.

Concernant l'opérationnalité et la fonctionnalité des COFO, Une des attributions premières de la COFO est de veiller à la pratique de la spéculation foncière généralement source de conflit au niveau villageois et inter-villageois. La COFO de Yélékébougou a réussi à annuler une vente de terres qui n'a pas respecté les procédures en vigueur. Les COFO sont de plus en plus reconnues par les communautés et les autres parties prenantes comme des outils d'intermédiation sociale pouvant contribuer à la cohésion sociale et au développement d'un climat de paix au sein de ces communautés.

Le Programme OPF a été pour le SP/LOA un moyen de sauvetage dans le cadre de la dynamisation des 300 COFO mises en place avec l'appui de la Banque Mondiale. En effet, grâce à cet appui, ces COFO ont pu fonctionner et ont œuvré à l'amélioration de la gouvernance foncière. Les zones d'action couvertes sont Ségou, Koulikoro, Kayes, Sikasso et Kita. OPF a permis de soutenir le processus de régionalisation à travers la mise en œuvre des Comités Exécutifs Régionaux du foncier agricole (expérience de la région de Kita). Cet appui a permis de limiter (réduire) les cas de conflits fonciers sur le terrain grâce à la concertation multi-acteurs et de sécuriser les exploitations agricoles familiales. Des outils de gouvernance foncière élaborés ont été testés notamment les deux types d'attestation (détention et possession) et les transactions écrites. Les transactions sont effectuées dans un cadre plus transparent. Au vu des résultats, des efforts sont encore à faire pour améliorer le cadre d'application de ces outils à l'échelle de la communauté. La problématique de l'accès des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables à la terre est traitée dans un **Guide en cours d'élaboration**.

Concernant la mise en place de l'Observatoire National du Foncier Agricole (ONAFA) et la création de la Plateforme Numérique sur les COFO, le SP/LOA, Le SP/LOA qui assure la représentation institutionnelle de l'Etat dans la gouvernance du foncier agricole en a assumé le leadership. Une étude de faisabilité a été réalisée qui a permis de définir le statut juridique de l'ONAFA, les objectifs et les indicateurs. Les résultats de l'étude ont permis d'élaborer les projets de création de l'ONAFA et la création d'une Plateforme numérique avec son décret d'opérationnalisation. L'équipement du SP/LOA d'un Serveur, des Points focaux d'ordinateurs et des Enquêteurs de tablettes constitue des acquis importants du projet.

Les acquis ainsi observés des différentes initiatives mises en œuvre par la CNOP et le SP/LOA concernant la gouvernance foncière avec l'appui du Programme OPF traduisent un engagement constant et une volonté affirmée de ces acteurs à jouer leurs rôles d'acteurs de changement. Cependant, de nombreux défis jalonnent encore la voix de ces acteurs pour impacter durablement sur la qualité de la gouvernance foncière du pays. Des efforts sont donc en cours pour concevoir et mettre en œuvre les meilleures stratégies visant à consolider voir institutionnaliser ces acquis. Il s'agit notamment de :

- La mise en œuvre d'une action de plaidoyer concernant l'arrêté interministériel qui doit détailler les modalités de mise en œuvre du décret. Un projet de texte a été élaboré par le Cadre multi-acteurs sous le leadership de la CNOP et transmis au Département de tutelle depuis deux ans. Aucune suite n'est encore donnée à ce projet aux motifs de l'instabilité gouvernementale mais aussi et surtout de la lourdeur administrative comme des facteurs qui impactent négativement le déroulement des processus de changement,
- La non prise en compte des préoccupations soulevées par la CNOP dans la Loi domaniale et foncière qui diffère de l'ancien Code domanial. Les juristes en charge de ce dossier expliquent cette situation par le fait que ces préoccupations de la CNOP sont prises en compte dans les décrets d'application de la Loi. Il s'agit du décret n°20200413 PT-RM du 31 décembre 2020. Selon la CNOP, l'option de réviser ce décret se présente comme une bonne alternative. A cet effet, un groupe de travail a été mis en place. Ce groupe a produit une proposition d'énoncé qui a été transmise aux deux Départements concernés (Agriculture et Domaines). Au cas où la révision n'aboutit pas, la CNOP demande la prise d'une décision d'application qui explicite les sujets de préoccupations identifiés,
- La non reconnaissance officielle du document servant de support pour l'attestation de ventes qui est encore dans sa version provisoire, il en est ainsi des PV de conciliation et de non conciliation,
- La non reconnaissance officielle d'une douzaine d'outils élaborés par la CNOP et validés au niveau du Cadre multi-acteurs dont l'attestation de détention coutumière délivrée par la COFO et enregistrée au niveau de la Commune (demande, constats, visites, rapports et publicité) et l'attestation de possession foncière qui est obtenue au niveau des domaines ou de la commune.

Cette expérience de la CNOP et du SP/LOA confirme la pertinence et l'opportunité des COFO pour une gouvernance foncière vertueuse à l'échelle du pays. Dans une approche globale de gestion du foncier, la mise à l'échelle de ces acquis mérite une synergie d'action avec d'autres acteurs notamment l'APCAM et les Services techniques habilités qui interviennent respectivement sur l'enregistrement et l'immatriculation des exploitations agricoles. Cet enregistrement est une disposition de la LOA et est une prérogative de l'APCAM et non de l'Etat. L'immatriculation renvoie au titre foncier et fait référence à la géolocalisation des exploitations agricoles. Une expérience pilote d'enregistrement de 180 exploitations dans 05 communes dans un rayon de 50km autour de Bamako (Yélékébougou, Siby, Diago, Diogare, Sanankoroba) a été mise en œuvre.

Différents documents élaborés par la CNOP et le SP/LOA sont disponibles pour obtenir plus de détails sur les différents acquis décrits. Au-delà, compte tenu de l'acuité de la problématique foncière au Mali, cette expérience mérite d'être suivie et exploitée par toutes les parties prenantes y compris l'État, les Collectivités territoriales et les Partenaires au développement pour en tirer les outils et approches d'intervention adaptés au contexte de développement aux différentes échelles de gouvernance foncière.

2.2.4 Thématique 4 : Conseil Agricole

Depuis les années 1980, à la suite des programmes d'ajustement structurel, l'État Malien n'est plus présent dans le conseil et la formation agricole au service des familles paysannes. Les familles paysannes en dehors de quelques cultures d'exportation sont laissées à elles-mêmes. Aucun système de recherche à la demande, orienté sur les besoins des paysans et paysannes, n'existe. De même, on constate un très faible transfert des résultats de la recherche vers les familles paysannes.



Expérience 3 **Le conseil agricole de proximité : constitution d'une expertise paysanne accessible aux ménages ruraux**

Les dispositifs de conseil agricole aux exploitations ont vu le jour au sein des OP dans les années 90, sous l'impulsion de partenaires techniques et financiers. L'internalisation du conseil au sein des OP devait leur permettre d'offrir à leurs membres des services de conseils de

proximité, à moindre coût et adapté aux contextes spécifiques des producteurs. Il s'agit pour les OP de renforcer les capacités de prévision et de gestion des producteurs, diffuser des techniques qui améliorent la productivité et la durabilité des systèmes de production, structurer certains services collectifs en l'occurrence l'approvisionnement en intrants, la commercialisation groupée, le crédit.

Après une période de retrait de l'État (et alors qu'on assiste, depuis les années 2000, à un regain d'intérêt pour le conseil, de nouvelles démarches sont expérimentées. Elles reposent souvent sur des méthodes participatives afin de mieux prendre en compte les besoins des exploitations agricoles ou de favoriser leur autonomie.

La notion de conseil agricole étant complexe, cette définition tente de rendre compte de la pluralité des formes de conseil agricole qui interviennent en synergie et se renforcent mutuellement.

« Un ensemble de démarches et dispositifs permettant d'apporter un appui aux exploitations agricoles (productions végétales, animales et halieutiques, transformation et commercialisation des produits) et à leurs organisations dans les domaines de la gestion de la production (choix des techniques, organisation du travail, etc.), de la gestion économique de l'exploitation agricole et des structures collectives (OP, coopératives), de la gestion des ressources d'un territoire (naturelles, financières, en main d'œuvre) et, de l'acquisition et de la maîtrise des savoir-faire et des connaissances ».

Pour l'ensemble des organisations de producteurs, la mise en place de dispositifs internalisés de conseil à l'exploitation familiale a été impulsée et accompagnée par des partenaires techniques et financiers comme l'OPF.

Pour ces organisations, le conseil est prioritairement un service mis à disposition de leurs membres adhérents afin d'améliorer les techniques de production et renforcer leur capacité d'analyse, de prévision et de gestion. Cette démarche participe de ce fait à leur mission d'accompagner les producteurs à améliorer les performances technico économiques des exploitations agricoles en vue d'atteindre la sécurité alimentaire et accroître leurs revenus.

Toutefois, plus qu'un service de conseil pour certains adhérents, le conseil constitue aussi un outil de pilotage stratégique pour les organisations. Ils obtiennent à travers le conseil des informations qui leur permettent de : i) d'orienter, dimensionner et structurer les services fournis aux producteurs (fournitures d'intrants et de crédits, ventes groupées...) ; ii) mesurer la pertinence la qualité et les effets de l'accompagnement. Disposant d'informations technico-économiques remontant du terrain, l'OP est plus outillée pour défendre les intérêts des membres et à influencer les décisions stratégiques concernant la filière.

L'expérience CNOP et AOPP :



Encadré 4 :
Témoignage de M. Djibrilla Halidou Auxiliaire Vétérinaire à Bilaly Koïra dans la commune de Gounzoureye - Jeune entrepreneur formé en 2019, recyclé en 2020, doté en produits et matériels vétérinaires :

Je m'appelle Djibrilla Halidou, je suis du village de Bilali Koïra, commune de Gonoureye, cercle de Gao. Je suis membre de l'OP CHENNI BEN KADJI. J'ai reçu plusieurs formations avec l'appui de l'AOPP R Gao dont

entre autres la formation des personnes ressources endogènes sur les techniques de production agricole en 2019 et la formation de recyclage des personnes ressources endogènes en techniques de traitement vétérinaire et en santé animale. J'ai été aussi doté par l'AOPP R d'un important lot de matériels, équipements de prestations et produits vétérinaires pour les petits et grands ruminants (Vitamines, déparasitant, antibiotique etc.) dans le cadre de sa collaboration avec OPF. Depuis mon installation pour les prestations de soin animal, je peux traiter en moyenne 50 petits ruminants et 40 grands ruminants par mois. Le traitement d'un petit ruminant varie entre 2 000 et 2 500 F et celui d'un grand ruminant varie entre 2 500 et 3 000 F. Ce travail consiste pour moi un emploi à plein temps et m'a permis d'améliorer ma condition de vie et celle de ma famille. Je remercie l'AOPP Gao et tous ses partenaires et je les incite à œuvrer dans le même sens car pour moi c'est le meilleur moyen de créer des emplois, de lutter contre la pauvreté et de l'exode de tout genre.

L'absence de programme de formation orienté vers les actifs de l'agriculture familiale, ainsi que l'absence d'un système d'encadrement au service de la modernisation de l'agriculture familiale, révèle le délaissement dans lequel se trouvent les communautés paysannes.

C'est pourquoi, depuis quelques années, la CNOP mène une phase expérimentale visant à comprendre et à conseiller l'exploitation familiale. Ces expériences de conseil/diagnostic ont été entreprises dans plusieurs régions du Mali. Elles sont menées directement par des membres de la CNOP. L'objectif premier de cette expérience pour la CNOP est d'avoir une bonne vision de l'état des exploitations familiales dans les différentes régions du Mali.

En pratique, le processus est conduit par des relais formés avec les membres de l'exploitation familiale. L'entretien est conduit en 5 temps, en évitant d'entrer dans une logique d'enquête directive : i) la famille, ii) les moyens de production de l'exploitation familiale, iii) la terre et son utilisation, eau, équipement, cheptel, installations et bâtiments, main d'œuvre, iv) l'analyse de la dernière campagne, iv) le calcul et la restitution des résultats du bilan, v) les discussions avec la famille.

Types de conseil agricole développés :

- Démarche des champs école paysans
- Conseil de gestion aux exploitations familiales
- Plateformes d'innovation
- Conseil paysans à paysans.
- Conseil et technologies de l'information et de la communication (TIC).

De façon plus limitée, on note des démarches de conseil juridique, conseil en marketing et en commercialisation.

Synthèse des démarches de conseil, méthodes et outils :

La CNOP combine le conseil de groupes et le conseil individuel. Le conseil de groupes consiste en l'animation au profit de groupes de 10 à 15 adhérents, de formations ou d'échanges tant sur des thématiques techniques que de gestion.

Si la capacité à relever les données est un critère déterminant pour constituer le pool des adhérents qui bénéficient du conseil individuel, la CNOP a résolu ce problème en prenant en compte dans le dispositif des relais qui sont des membres de familles capables d'assister le chef d'exploitation dans la collecte des données chiffrées.

L'analyse des données collectées par les producteurs est réalisée par les conseillers qui les restituent aux chefs d'exploitation. Cette approche limite l'acquisition par le producteur de l'autonomie d'analyse des données technico-économiques de son exploitation.

Il est à noter que la confidentialité des données individuelles est respectée à travers une méthode d'anonymat appliquée lors des restitutions. La faible fiabilité de certaines données collectées par des producteurs du fait de la lourdeur de la collecte et de la peur que les données économiques soient divulguées par des animateurs, reste une difficulté majeure dans la mise en œuvre de l'approche individuelle du conseil.

En outre, ce conseil, pour être efficace, exige des ressources humaines en plus grand nombre et des capacités techniques élevées que les OP ne peuvent pas toujours mobiliser.

Les OP s'inscrivent dans une approche et dans un processus de renforcement des capacités progressif des groupes de conseil afin qu'ils acquièrent de l'autonomie.

Mieux cibler les besoins des adhérents dans le conseil reste une épineuse question pour les différents dispositifs. En effet, l'offre de conseils est souvent identique pour tous les adhérents quel que soit le temps passé dans le dispositif ; de ce fait, certains adhérents restent dans les groupes de conseil sans vraiment trouver leur compte dans les services proposés. C'est dans le souci de pallier cette insuffisance que la CNOP a mis en place un mécanisme de segmentation des adhérents qui permet une mise en œuvre graduelle du conseil. Pendant les premières années, les producteurs participent aux animations de groupes et s'approprient progressivement les outils de conseil individuel. Ces outils sont ensuite vulgarisés localement à un groupe plus important.

La méthode et les outils du conseil aux exploitation actuellement utilisés pour le conseil individuel ne permettent pas d'aboutir à un diagnostic global du fonctionnement de l'exploitation. En outre, il L'accent est mis sur l'enregistrement des données (dont les outils sont perçus comme lourds par les adhérents) au détriment parfois d'une approche plus qualitative de compréhension du raisonnement des producteurs qui permettrait de faire le lien entre les différents systèmes et de les accompagner dans l'amélioration des performances socioéconomiques des exploitations.

C'est la CNOP elle-même qui développe ce programme. Elle intervient dans ses propres organisations. L'expérience n'est pas encore terminée, les documents et les outils peuvent encore être modifiés.

Synthèse « Financement du conseil agricole et stratégies de pérennisation » :

L'analyse des modalités de financement du conseil au sein des OP montre que les sources de financement sont essentiellement exogènes pour les OP. Les ressources proviennent en effet des partenaires techniques et financiers qui accompagnent les OP dans la mise en œuvre du conseil aux exploitations. Les contributions internes restent symboliques.

Les OP sont conscientes de la vulnérabilité de leur dispositif de conseil au regard de leur forte dépendance des financements externes.

Les stratégies de réduction du coût du conseil et de pérennisation du dispositif sont diverses selon elles.

On note l'efficacité de la stratégie de réduction du coût du conseil par les OP qui a combiné deux solutions : la mise en place d'un réseau d'animateurs endogènes au sein des groupes, l'augmentation du nombre d'adhérents suivis par chaque conseiller endogène. Cette stratégie a permis de réduire le coût du conseil par adhérent et de réduire de façon significative les charges de fonctionnement au profit des actions de renforcement des capacités des adhérents.

Les OP explorent d'autres solutions plus pérennes pour le financement du conseil. C'est notamment pour l'AOPP qui avait en réflexion l'idée d'affecter des ressources provenant de la commercialisation (des productions, équipements agricoles, les retro commissions et prestations sur la formation des ressources endogènes) au conseil était portée en réflexion.

Le tour d'horizon des dispositifs paysans de conseil à l'exploitation familiale dans la mise en œuvre de l'OPF via les OP révèle toute la pertinence de ces dispositifs dans l'accompagnement des transformations des exploitations familiales mais aussi leur forte vulnérabilité vis-à-vis de la variabilité des financements externes ainsi que des problèmes organisationnels au sein des OP.

Ainsi sur les dernières années, plusieurs OP ont dû arrêter leur dispositif de conseil à la suite de crises internes ou l'arrêt des financements provenant des partenaires techniques et financiers.

Néanmoins cette étude de capitalisation montre que des OP, avec l'appui de partenaires techniques et financiers, ont pu constituer des dispositifs de conseil, basé sur la méthode conseil aux exploitations agricoles, dans la durée et ce, avec peu ou pas d'appui de l'État et des services publics (de recherche, développement, formation). Ces expériences montrent que les OP peuvent réussir à développer des services immatériels pour leurs membres.

Les dispositifs de conseil agricole pilotés par les OP membres de la CNOP présentent des atouts significatifs.

Des dispositifs de proximité, qui valorisent l'expertise paysanne. Les dispositifs de conseil des OP reposant sur des producteurs animateurs permettent de valoriser l'expertise paysanne et les savoir-faire endogènes. En outre, le dispositif endogène favorise l'appropriation du conseil agricole par les producteurs car le conseil est délivré aux adhérents dans leur milieu de vie, dans leurs langues et par des personnes qui partagent leurs réalités.

Un effet structurant sur l'offre de services des OP :

Le conseil agricole n'est pas mis en œuvre de façon isolé des autres services (expériences d'agro écologie, digitalisation, etc.) de l'OP. C'est un outil transversal qui permet aux OP bénéficiaires qui la mettent en œuvre de mieux orienter, articuler et assurer l'efficacité des autres services offerts aux membres.

Un conseil à moindre coût :

L'utilisation d'animateurs endogènes permet de toucher plus d'adhérents sur le terrain et leur statut « bénévole » contribue à réduire de façon significative le coût de fonctionnement du dispositif de conseil.

Toutefois, les dispositifs de conseil portés par les OP membres restent confrontés à 4 principaux défis :

- Le défi du financement du conseil agricole en lien avec la pérennisation des dispositifs ;
- Le défi de la formation des ressources humaines et de l'amélioration de la qualité du conseil délivré aux producteurs ;
- Le défi de l'adaptation des outils de conseils aux exploitants faiblement ou non lettrés
- Le défi du passage à l'échelle.

Les échanges ont enfin révélé que le conseil agricole ne touche pas la moitié des membres des OP; par ailleurs des modèles de conseil basés sur les ressources humaines endogènes (Gao entre autres) ont montré leur capacité à élargir le conseil à un plus grand nombre de producteurs à moindre coût ; ces expériences méritent d'être rappelés afin d'en tirer des leçons pour en améliorer l'efficacité ; l'idée d'autonomisation progressive des groupes de conseils reste une piste intéressante à explorer dans la perspective de l'élargissement de l'accès du conseil aux producteurs.

Les TIC offrent également de nouvelles opportunités de massification de la diffusion du conseil agricole.

Les dispositifs paysans de conseil aux exploitations familiales sont désormais incontournables pour relever le défi de la transformation des exploitations agricoles familiales. Les résultats obtenus par les OP en matière de conseil méritent davantage d'être capitalisés, valorisés.

Ces dispositifs devraient davantage être pris en compte dans les stratégies nationales de développement agricole afin qu'elles bénéficient de l'accompagnement nécessaire pour optimiser leur contribution.

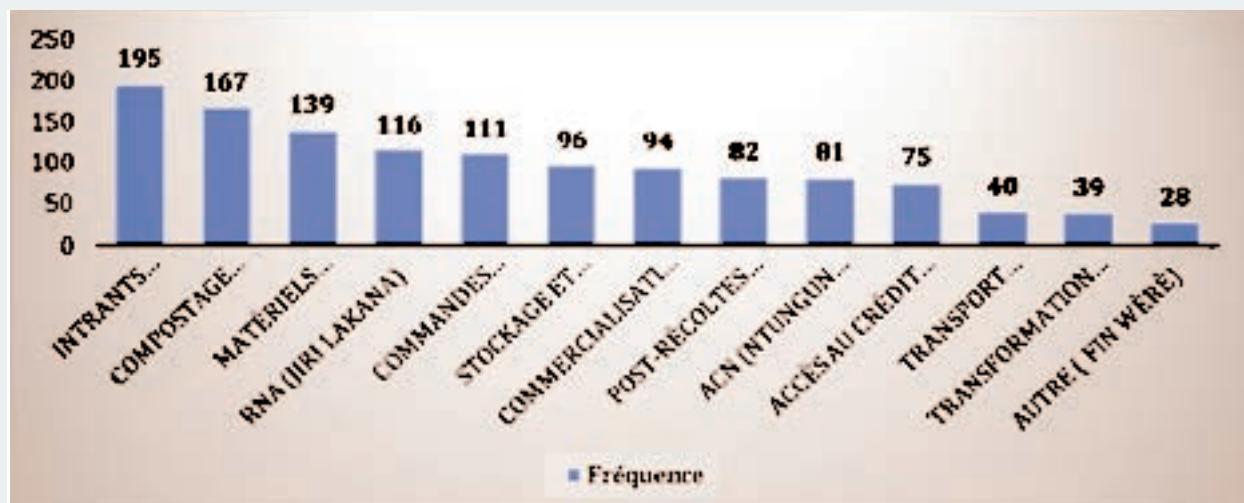
Cas de service du conseil agricole de proximité 20 250

Exploitations agricoles Familiales accèdent aux offres de services agricoles diversifiés et fréquents



L'internalisation des services du conseil agricole de proximité (SCAP) au sein des organisations paysannes partenaires du programme au profit des exploitations agricoles familiales membres. Ces services développés par le programme sont : les aménagements sur courbe de niveau (ACN), les cordons pierreux, les Zai, les semences adaptées, les agroécologies, la régénération naturelle assistée (RNA), le compostage rapide, le post-récolte (battage, décorticage, vannage et mouture) la production biologique, la pisciculture, la santé animale, le traitement phytosanitaire, le développement des modèles affaires (modèles de marchés) et la facilitation de l'accès aux intrants et équipements.

Les services payants ainsi offerts par les jeunes ont permis de créer de l'emploi et de l'augmentation de la production agricole de 12% pour les cultures comme le maïs, le fonio et le niébé.





EXPÉRIENCE 4

PANA GÔ, un instrument performant pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en pays dogon

La sécurité alimentaire et nutritionnelle est un défi récurrent pour la population de la région de Mopti en général et celle vivant en pays dogon plus particulièrement. En effet, les conditions climatiques de la région, marquées par des aléas de différentes natures (inondation, sécheresse, dégradation des sols de culture et du couvert végétal), impactent négativement sur la production et la productivité agricole. Les enjeux d'une alimentation suffisante et saine se posent avec acuité et imposent aux populations de trouver des stratégies de résilience et d'adaptation constante.

C'est dans ce contexte que se situe l'expérience du PANA GÔ conduite par l'Association Professionnelle des Organisations Paysannes de la Région de Mopti (AOPP-R Mopti). Cette expérience découle d'une analyse globale de la problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le concept « PANA GÔ » signifie en dogon « Grenier de nourriture ». Il est assimilable au grenier familial, base de la solidarité familiale. La situation du contenu du grenier familial détermine la qualité de vie de la famille.

Le PANA GÔ est un dispositif qui permet de rendre disponibles et accessibles aux populations les produits alimentaires de consommation locale en toute saison. L'expérience s'apparente alors à celle des greniers villageois ou banques de céréales très anciennement pratiquée par les organisations de solidarité en appui aux populations. En effet, en plus des céréales, le PANA GÔ se particularise par la diversification des produits de consommation locale déposés en son sein.

Dans le cadre du Programme OPF, l'AOPP régionale de Mopti a procédé à un renforcement de cette expérience des PANA GÔ lancée en 2004 sur la base d'une évaluation à mi-parcours du dispositif. Ainsi, sur la vingtaine de PANA GÔ mis en place et appuyés initialement à travers une dotation gratuite en céréales, onze se sont maintenus grâce à la bonne gestion par les responsables. D'autres financements ont été alors mobilisés afin d'assurer une la fonctionnalité de ces onze PANA GÔ qui ont progressivement acquis des capacités d'autogestion. Ils parviennent à reconstituer régulièrement leurs stocks de produits de plus en plus diversifiés. Les PANA GÔ commercialisent en plus des céréales, le haricot, l'arachide, le bisap et même des produits utilisés comme condiments par les femmes.

La démarche de mise en place d'un PANA GÔ est très participative et responsabilise l'ensemble des populations concernées. Elle comporte les principales activités suivantes :

- L'information et la sensibilisation des populations sur le PANA GÔ et son intérêt pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Le recensement des adhérents et adhérentes à l'initiative de mise en place du PANA GÔ au niveau de la communauté concernée (village ou groupe de villages) ;
- L'expression des engagements des adhérents pour la constitution du stock initial et ou la participation au fonds de roulement du PANA GÔ ;

- La mise en place du Comité de Gestion et la désignation des membres sur la base de critères consensuels et l'adoption de mesures compensatoires des services rendus par eux dans le cadre de la gestion du PANA GÔ au profit de tous les membres ;
- La mise à disposition d'un local servant de magasin pour abriter les stocks de produits commercialisés ;
- La définition des modalités et règles de fonctionnement du PANA GÔ, concernant notamment :
 - Le choix des produits de première nécessité répondant aux besoins des adhérents,
 - Les modes d'approvisionnement et rotation des stocks selon les options retenues par les adhérents (achats, contributions, etc.),
 - La fixation des prix de cession des produits aux populations selon qu'il s'agisse d'un adhérent ou d'un non adhérent,
 - Les systèmes de contrôle de qualité et de quantité des produits entrant dans les stocks du PANA GÔ,
 - Les conditions de rémunération des ouvriers travaillant pour le compte du PANA GÔ aux côtés du Comité de Pilotage,
 - La sécurisation des ressources financières du PANA GÔ afin d'éviter les cas de détournement ou de mauvaise gestion.

Chaque PANA GÔ produit périodiquement un bilan des activités et des opérations financières réalisées pour en informer les adhérents dans le cadre du suivi du fonctionnement du dispositif.

Afin de faciliter cette démarche et favoriser une bonne gouvernance technique et financière des PANA GÔ, l'AOPP régionale de Mopti a organisé des sessions de formation des membres du Comité de gestion en techniques d'achat-vente, de stockage et de conservation des produits d'une part et à la tenue des outils de gestion d'autre part.

En outre, les outils de gestion ont été traduits en dogon pour faciliter leur tenue par les gestionnaires qui sont pour la plupart des femmes.

A ce jour, les PANA GÔ bien gérés sont devenus des outils de référence en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans les zones d'intervention de l'AOPP régionale de Mopti. Ils fonctionnent de façon autonome et contribuent significativement à alléger les souffrances des populations pour l'accès à une alimentation équilibrée en toute saison. Même en année de mauvaise production agricole, le PANA GÔ est approvisionné en produits transportés d'ailleurs et mis à la disposition des populations. Les adhérents et non adhérents des PANA GÔ s'approvisionnent en produits de première nécessité au niveau des PANA GÔ au détriment des boutiques privées qui rendent des services similaires au niveau villageois.

Cette expérience du PANA GÔ a validé la nécessité de diversifier les stratégies visant à promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en milieu rural. On apprend de l'expérience que la production agricole seule ne suffit pas pour réaliser la sécurité alimentaire, la mise à disposition des produits à des conditions favorables pour les populations constitue une alternative crédible. Les adhérents et non adhérents aux PANA GÔ profitent bien des services rendus et connaissent de meilleures conditions de vie. La bonne alimentation des populations est gage de cohésion sociale et de bonne santé pour tous particulièrement les femmes et les enfants.

Cette expérience mérite un investissement plus important de la part des partenaires au développement afin d'atteindre le maximum de populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.



EXPÉRIENCE 5

L'agroécologie et le mouvement paysan au Mali

Contexte origines et explication du concept : Le Mali est confronté à un défi pour fournir une alimentation suffisante, de qualité à sa population sans cesse croissante et qui devrait se situer entre 40 et 60 millions d'habitants d'ici 2050. Malheureusement, c'est en dépit de l'agriculture qui est le

principal moteur de l'économie et une source de subsistance pour plus de 70 % de sa population active.

Ce décalage du potentiel et des besoins provient de multiples facteurs, y compris les effets du changement climatique, de la dégradation de la base des ressources naturelles, la perte de la diversité biologique, la diminution des terres arables résultant de la croissance démographique, ainsi que la désertification etc.

En conséquence, les systèmes actuels d'approvisionnement agricoles et alimentaires ne peuvent pas être durables, en particulier dans le contexte de la dépendance excessive des intrants externes non renouvelables. Cette situation est aggravée par l'accès inégal aux ressources et institutions de soutien pour renforcer la capacité des petits agriculteurs.

En outre, les systèmes financiers inadéquats combinés avec une infrastructure inadéquate et l'insuffisance des connaissances et des technologies, et de l'insuffisance de la coordination entre la recherche, les institutions de développement, les agriculteurs (surtout les femmes), les transformateurs et les commerçants réduisent les perspectives pour la productivité agricole durable au Mali. Il y a alors la nécessité de prévoir de nouveaux arrangements institutionnels et organisationnels pour transformer les systèmes d'approvisionnement agricole et alimentaire afin de garantir la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance dans un environnement stable entièrement pris en charge par les politiques et stratégies gouvernementales appropriées et réalisables.

Entre la dégradation de la structure et de la fertilité des sols, les crises, la poussée démographique et le changement climatique, une transformation sociétale au niveau politique, éthique, pratique et économique était urgente.

Que signifie le terme Agro écologie ? :

Pour Olivier de Schutter, « l'agroécologie consiste pour le paysan à chercher à imiter la nature dans son champ. Elle mise sur les complémentarités entre différentes plantes et différents animaux. Elle parie sur la capacité d'intégration des écosystèmes. Elle reconnaît la complexité inhérente aux systèmes naturels. Elle récompense l'intelligence et l'inventivité, là où l'agriculture industrielle prétend décomposer la nature en ses éléments simplifiés, quitte à rendre monotone la tâche de l'agriculteur. Elle conçoit l'agriculture non pas comme un processus qui transforme des intrants (engrais et pesticides) en productions agricoles, mais plutôt comme un cycle, où le déchet qui est produit sert d'intrant, où les animaux et les légumineuses servent à fertiliser les sols, où même les mauvaises herbes remplissent des fonctions utiles ». (Agri sud international, 2010).

L'agroécologie est considérée comme un ensemble de pratiques qui visent l'équilibre entre le sol, l'eau, la plante, l'animal, l'homme, via un renforcement des régulations biologiques et l'accroissement de la biomasse et de la biodiversité. Agroécologie, agriculture de conservation, agriculture écologiquement responsable, autant de dénominations visant toutes à promouvoir une agriculture durable respectueuse de l'environnement, économiquement performante, porteuse d'un développement humain attaché en particulier à la sécurité à la souveraineté alimentaire et à la santé des populations.

En résumé, l'agroécologie repose sur 5 principes et s'axe autour de deux valeurs majeures – le respect de l'environnement et une culture plus autonome et plus locale. Elle désigne à la fois une science, un ensemble de pratiques et un mouvement social. Enfin, elle représente une solution de choix face aux problèmes de l'insécurité alimentaire.

Portage et objectifs de l'initiative :

La CNOP est à l'origine de la notion d'agroécologie paysanne au Mali. En effet, la CNOP s'est résolument engagée à promouvoir l'agroécologie comme approche holistique et durable de développement dans le contexte du Mali marqué par les effets du changement climatique. Elle a encouragé depuis plusieurs années ses partenaires dans la promotion de pratiques agricoles durables.

Mais c'est à partir de 2014 que son programme s'est singularisé en optant pour une transition vers une approche agro écologique, à la suite de la réalisation à la réalisation de plusieurs documents. Elle mène ainsi avec ses partenaires, et grâce à un réseau d'auto-encadrement paysans (points focaux) actuellement ancrés dans ses zones d'intervention, des expérimentations paysannes sur certaines pratiques agro écologiques dans des contextes écologiques multiples et variés.

La CNOP a réalisé une série d'actions coordonnées et complémentaires, notamment : de sensibilisation, de renforcement de capacités à travers des formations sur les pratiques agro écologiques, d'expérimentation de pratiques agro écologiques, d'appui à la transformation et à la conservation de produits agricoles, de facilitation à la commercialisation des produits éco bio et de plaidoyer.

Ces actions ont permis de renforcer l'adoption des pratiques agro écologiques et l'expérimentation de nouvelles formes d'appui au développement de l'agro écologie.

Ces résultats ont été obtenus grâce à la pertinence de la démarche de l'Initiative, qui a impliqué l'ensemble des acteurs de la filière agricole et notamment les consommateurs dans la mise en œuvre.

Plusieurs sessions de formations de relais ont été organisées et certains de ces relais formés sont eux-mêmes devenus formateurs sollicités par des producteurs. En outre, ces relais ont acquis des expertises reconnues dans le domaine de l'agroécologie qui leur valent des opportunités de participation à des rencontres internationales sur l'expérience de la CNOP. La documentation produite par la CNOP a été ainsi présentée et validée à l'international et fait l'objet d'une large diffusion.

L'expérience de la CNOP a comme objectif principal la formation et la dissémination de l'agroécologie paysanne. Elle permet aux petits producteurs et productrices d'adapter leurs pratiques face au changement climatique, et d'en atténuer les effets dans le cadre de la souveraineté alimentaire.

Spécifiquement, il s'agit de dynamiser les exploitations familiales agricoles dans les terroirs par l'organisation collective du travail sur les pratiques agro écologiques. Il s'agit aussi de les sensibiliser sur les politiques publiques agricoles afin d'améliorer leurs conditions d'existence. Ainsi, ils pourront mieux défendre collectivement leurs droits paysans.

Existence d'une stratégie de promotion de l'agro écologie :

Dans les différentes zones d'intervention du projet, chaque OP membre a contribué soit à renforcer les pratiques agro écologiques soutenues par le projet, soit à expérimenter de nouvelles pratiques agricoles durables. Dans le cadre du projet OPF, la stratégie de promotion de l'agro écologie est structurée autour de six points clés :

Les sensibilisations ;

Les formations sur les pratiques agro écologiques ;

L'expérimentation de pratiques agro écologiques ;

La promotion des infrastructures de conservation ;

Le développement de marchés de niche ;

Le plaidoyer.

Les avancées, changements et innovations du projet dans le domaine de l'agro écologie

Synthèse des pratiques agro écologiques adoptées :

En termes de succès, il faut noter :

- L'existence d'une plateforme de l'agroécologie paysanne ;
- Le caractère multi-acteurs qui leur confère une large base de crédibilité et de légitimité et une bonne capacité de mobilisation à la base ;
- L'engagement militant des membres qui partagent la même volonté de faire de ces plateformes des instruments de transformations sociales ;
- Le souci d'indépendance et d'autonomie qui permet aux PF de garder la cohérence dans leur lutte et d'inspirer confiance aux membres et aux populations ;
- Le caractère encore informel de la plateforme qui lui confère une certaine flexibilité et favorise l'implication individuelle des membres.

Il faut également noter l'intégration de l'agroécologie dans les politiques agricoles et dans les programmes de formation universitaire et scolaire. Déjà, à la suite de cette initiative, l'Institut polytechnique rurale de Katibougou – IPR a ouvert un Master en Agroécologie.

L'Université de Ségou est dans la perspective d'une meilleure prise en compte de l'agroécologie dans ses plans de formation. La Direction nationale de l'agriculture est un partenaire stratégique de la CNOP dans la promotion de l'agroécologie paysanne.

La CEDEAO a recommandé l'expérience CNOP et son choix pour le portage d'un vaste programme sur l'agroécologie paysanne piloté par le ROPPA et la CEDEAO dans la sous-région.

Initiation de fermes agroécologiques :

La mise en place des fermes agro écologiques est une innovation de la CNOP et de l'AOPP dans le cadre du projet pour améliorer la production agro écologique. L'innovation réside dans le choix des individus bénéficiaires en s'appuyant sur des organisations communautaires de base. L'idée est que l'engagement, la persévérence, l'attachement aux principes de l'agro écologie sont indispensables pour réussir la reconversion des producteurs. Ces fermes se veulent pilotes et

cette forme d'accompagnement s'explique par les échecs récurrents des activités collectives, et le besoin de convaincre les parties prenantes par la pratique.

- Cas de la ferme agroécologique de l'AOPP à Sanankoroba ;
- Cas du Centre de formation en agroécologie paysanne de la CNOP à Sélingué où fonctionne la plateforme agroécologique.

L'approche d'intervention repose sur la consolidation des résultats, des interrelations avec les autres OPF et l'établissement de relations contractuelles dans le domaine économique. Cette approche implique d'intégrer la verticalité et l'horizontalité entre les besoins des différentes zones.

Le même processus est valable sur les questions économiques (bilan, compte d'exploitation, rentabilité des activités de développement)

L'appui de OPF a porté entre autres sur la formation en technique de production de l'engrais organique dans un bref délai.

Au niveau de la ferme, plusieurs innovations sont en cours, notamment la production de :

- Haricot mongole pour l'alimentation et la génération de revenu
- Colissoultra pour la fertilisation et le fourrage
- Artiémissia pour la santé

Le développement des marchés des produits agro écologiques :

Le rôle des marchés est déterminant pour la diffusion de l'agro écologie. Pour assurer le développement des marchés agro écologiques, les organisations avec l'appui du projet a facilité la mise en place de plusieurs initiatives dont la création de plateforme de commercialisation des légumes éco bio.

Dans le cadre de la commercialisation des produits bio, une initiative novatrice vient d'être lancée par la CNOP. Elle est dénommée « Week-end BIO ». Cette expérience consiste à informer et à sensibiliser les acteurs sur les produits bio du point de vue de la qualité, du prix et de l'accessibilité. Selon des avis largement diffusés, les produits bio coûtent chers, le jeu de l'offre et de la demande met en défi la qualité du produit et la quantité commercialisée sur le marché.

La première édition note une implication et une participation au niveau institutionnel et de l'association des consommateurs du Mali l'ASCOMA.

Une bonne résolution issue de cette édition est de présenter le compte d'exploitation de chaque produit et de déterminer les prix de vente en conséquence de concert avec les Associations de consommateurs.

Cette innovation va s'élargir avec l'implantation de points de vente de produits agroécologiques à travers la capitale et dans d'autres localités.

Facteurs de réussite et de durabilité - La demande croissante des produits éco bio :

Il existe une demande croissante des légumes biologiques, et un besoin urgent de diversifier les régimes alimentaires. Des marchés innovants émergent aux niveaux local et territorial en synergie avec des systèmes de production diversifiés. Ces marchés, ajoutent de la valeur aux produits locaux, améliorant ainsi les revenus locaux et les moyens de subsistance des producteurs.

L'implication de l'ensemble des acteurs de la chaîne agro écologique : la mise en relation des acteurs (producteurs, fournisseurs d'intrants, consommateurs, structures d'appui technique et financiers) est un facteur catalyseur de la production.

Elle permet de faire le lien entre la demande et l'offre, de mobiliser les producteurs à adopter les pratiques agroécologiques.

Certains facteurs de réussite sont concrètement perceptibles, notamment :

- L'existence d'un Manifeste de l'agro écologie paysanne ;
- Adoption de pratiques agro écologiques (fertilisation des sols, traitement naturel des végétaux et animaux, techniques de maraîchage et piscicole, etc.) ;
- Production de semences paysannes ;
- L'existence d'un réseau de formateurs paysans en agroécologie sur plusieurs régions ;
- Un intérêt accru du gouvernement pour l'agroécologie ;
- Existence d'un réseau d'alliés dans la recherche ;
- Avancées notables sur la transformation et la commercialisation des produits agro écologiques ;
- La question de la labélisation des produits transformés, un défi majeur ;
- Un mouvement pour l'agroécologie en pleine extension.

La valorisation des connaissances locales :

La valorisation des connaissances locales à travers la réalisation des vidéos participatives sur les savoir-faire locaux a facilité l'accompagnement des producteurs et la recherche conjointe (co-construction) de pratiques de production plus durables. L'implication aussi des certains bénéficiaires du projet à la base dès le départ dans l'analyse des problèmes de développement agricole a facilité l'adoption des pratiques agro écologiques.

La stratégie de renforcement des capacités des producteurs : les voyages d'échanges d'expériences et la stratégie de la formation des producteurs par leurs pairs ont permis de former un grand nombre de producteurs des OP membres.

Afin de faciliter la diffusion des pratiques agro écologiques, la CNOP a initié un processus de capitalisation des techniques agro écologiques promues grâce à l'élaboration de fiches techniques et vidéo. Afin de mettre à profit les connaissances pratiques accumulées, elle appuie le partage de ces connaissances par l'élaboration de fiches techniques, qui puissent être utilisées par l'ensemble des membres. Ainsi, la plateforme agro écologique pourra disposer d'un large éventail de pratiques agro écologiques adaptées aux conditions locales.

En outre d'autres supports techniques sont mis en place pour tous ceux qui veulent s'orienter vers l'agroécologie via des supports vidéo, des modules de formation en Bamanakan et en français, et via les réseaux sociaux.

La prise de conscience des limites de l'agriculture chimique :

De plus en plus, les acteurs du monde agricole reconnaissent que les systèmes agricoles à forte intensité d'intrants ne peuvent assurer une production alimentaire et agricole durable.

Nous avons besoin de systèmes innovants qui protègent et améliorent la base de ressources naturelles, tout en augmentant la productivité. Nous avons besoin d'un processus de transformation vers des approches « holistiques » telles que l'agroécologie.

Formation des relais paysans :

Les « points focaux » ou « paysans relais », formés par le centre en technique de compostage rapide et à l'utilisation de bio-intrants industriels, sont au cœur du processus de diffusion des pratiques agro écologiques promues par la CNOP. Ils sont encadrés par une charte des relais paysans.

Les relais sont sélectionnés de façon conjointe entre la CNOP et/ou l'AOPP et ses OP membres. Ces paysans relais, endogènes aux villages et communes d'intervention, facilitent une diffusion horizontale des pratiques agro écologiques, combinant à la fois les savoir faire locaux et les apprentissages obtenus lors des différentes formations.

La présence de points focaux permet de mettre en place une sensibilisation très large au niveau des communes d'interventions.

Chaque relai organise des formations dans sa localité et les relais d'une même région se regroupent pour constituer une commission de partage et de consolidation des acquis des formations en insistant particulièrement sur la participation des groupes cibles.

Il ressort des analyses que l'essentiel n'est pas de former les acteurs mais de mesurer l'impact de ces formations en termes de pratiques et d'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires. Les résultats de cette étude de capitalisation font ressortir de manière significative : l'amélioration des pratiques au niveau des exploitations et la situation des producteurs, un accès facile des produits agroécologiques sur le marché.

Un système de certification a été mis en place à travers l'observation et le suivi de proximité des conditions de production au regard des normes à respecter. La certification conventionnelle coûte chère d'où l'adoption de ce système de certification institutionnelle impliquant les services de la recherche et d'autres services techniques.

Enfin, malgré la durée du projet qui ne permet pas d'engager un véritable changement des modes de production agricole, l'espoir reste permis au regard de la prise de conscience des producteurs des limites de l'agriculture chimique et la nécessité d'adopter les systèmes de production écologique.

Pour ce faire, les acteurs de développement doivent renforcer la démarche participative promue par la CNOP.

Le programme OPF a travaillé dans ce sens avec les Organisations paysannes en les mettant au cœur de la décision et en leur apportant les éléments nécessaires de réflexion suivant les paramètres de leur propre contexte. Cela s'est passé à travers les sensibilisations, les expérimentations pratiques qui prennent en compte la stratégie du producteur en termes de gestion des risques. Aussi, les OP ont travaillé avec l'ensemble des acteurs pouvant influencer la promotion de l'agro écologie, notamment les consommateurs qui constituent un véritable levier de développement des productions agro écologiques.

La stratégie du programme OPF a contribué grandement à l'application des pratiques agro écologiques dans certaines zones d'intervention. Il y'a certes des motifs de satisfaction mais le travail doit se poursuivre au regard des défis à relever pour amener tout le monde agricole à cette vision de l'agriculture.

2.2.5 Thématique 5 : Développement d'activités économiques

L'économie du Mali repose essentiellement sur le secteur agricole tant pour nourrir sa population de plus en plus croissante que pour apporter une contribution significative à la croissance économique du pays (près de 46% du PIB).

L'Agriculture occupe 80% de la population et contribue à 42% au Produit Intérieur Brut (PIB). Plus de 75% des exploitants pratiquent principalement une agriculture de subsistance dont les niveaux de récoltes dépendent presque entièrement des conditions climatiques. Les agriculteurs et éleveurs n'ont pas pu accéder aux intrants (engrais, aliments bétails et semences) dans la zone du programme. La signature des accords/conventions entre communautés a permis la circulation des personnes et de leurs biens et aussi l'ouverture de certaines foires hebdomadaires. L'avènement du Covid-19 en 2020 a fait chuter le PIB à -1,2% selon la BM. L'emploi des jeunes est caractérisé par un taux élevé de chômage et des emplois majoritairement informels précaires et peu rémunérés (97%). Le taux de chômage des jeunes (15-35 ans) est de 14.9% en 2017 (14,2% pour les hommes et 15,7% pour les femmes). Le chômage frappe aussi plus fréquemment les jeunes de niveau d'éducation supérieur (44.2%) et secondaire (31.8%). L'absence d'opportunités pour ces jeunes est l'un des facteurs importants stimulant leur recrutement par les GOA ; trouver une occupation productive et satisfaisante représente un des principaux défis au niveau national.

Le contexte d'intervention du programme OPF a été marqué par les effets de la crise multidimensionnelle du pays, notamment l'insécurité avec la présence des groupes armés dans certaines zones. Mais aussi l'avènement de la maladie du COVID-19, les effets du changement climatique dans certaines zones. Le programme a su gérer ces facteurs limitant à travers la stratégie de transfèrement des risques par le faire-faire : les activités de terrain menées par des acteurs locaux avec des suivi périodique sur le terrain et la collaboration avec les autorités locales. Aussi, HELVETAS dispose du personnel chargé de sécurité qui analyse les informations sécuritaires avant le déroulement des missions.

C'est dans ce contexte difficile qu'intervient le programme OPF avec ses partenaires AOPP, CNOP, CRCR, MDR, etc. pour réaliser des interventions et des investissements systémiques entre autres, en termes de développement d'activités économiques et plus particulièrement de promotion de partenariat public/privé, privé/privé et d'initiatives entrepreneuriales individuelles et collectives. Des initiatives qui contribuent à promouvoir l'entreprenariat agricole, les recherches /actions avec les entreprises de transformation, renforcer le secteur privé et assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones d'intervention de OPF.

En effet, la 4ème phase du programme est en conformité avec les orientations de la Coopération Suisse qui, dans sa finalité, vise une croissance inclusive et durable et une augmentation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays.

L'une des thématiques retenues pour la capitalisation de cette 4ème phase du programme « Accompagnement des organisations paysannes et le développement des systèmes de marché durables » commanditée par HELVETAS Mali est le « Développement des activités économiques » dont les expériences à capitaliser sont relatives aux :

- Partenariat Public Privé autour d'initiatives économiques ou partenariat Public/Privé (structuration et fonctionnement des cadres multi-acteurs).
- Initiatives d'entreprenariat économique individuelles et collectives impliquant les femmes et les jeunes (Transformation des produits agricoles, équipements agricoles).

Initiatives précédentes :

Durant sa phase de mise en œuvre le programme a enregistré des résultats dans le changement de comportements des leaders paysans et dans l'amélioration des conditions de vie des exploitations Agricoles familiales notamment à travers :

- L'accompagnement des organisations paysannes pour la mise en place d'un système d'encadrement de proximité des producteurs qui a permis d'augmenter la production et de créer un climat de confiance entre les producteurs et les autres acteurs du système ;
- Les expériences de facilitation et de collaboration entre/avec les acteurs clés du système qui gravitent autour des chaînes de valeur appuyées par le programme et qui ont conduit à des changements dudit système dont l'impact final a été l'amélioration des revenus des producteurs bénéficiaires ;
- Le développement de compétences locales au sein des OPF pour offrir des services d'appui aux membres ;
- La conduite de la recherche action pour l'amélioration de la qualité des produits qui a permis non seulement d'augmenter la productivité des sociétés et des unités de transformation mais aussi de connaître l'efficacité des résultats liés aux expérimentations ou aux pilotes et la qualité du produit, et donc les revenus de petits des producteurs ;
- La création d'emplois pour les jeunes et les femmes à travers la collaboration ;
- L'apprentissage itératif et dynamique de l'approche DSM et de l'importance des dialogues d'affaires
- Le renforcement des capacités des acteurs.

Problèmes à résoudre :

L'expérience « développement des activités économiques » doit contribuer à résoudre de façon durable les problèmes relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux revenus des exploitations familiales et des entreprises agricoles dans les régions d'intervention du Programme OPF. Ainsi, les raisons qui ont conduit à l'expérience consistent à contribuer à l'amélioration des performances des systèmes de production agricoles au niveau des petits exploitations familiales, tout en promouvant les idées d'entrepreneuriat rural et de développement des services de proximité. Les interventions/changements systémiques sont entre autres :

- Les répertoires du secteur privé disponibles,
- Une étude réalisée pour l'implantation d'unité pour la farine infantile,
- La facilitation au dialogue d'affaires pour l'intermédiation financière et commerciale,
- La recherche actions sur les équipements agricoles.

Objectifs :

Les objectifs de partenariats public/privé et privé/privé du programme OPF dans le cadre des initiatives d'entrepreneuriat économique individuel ou collectif impliquant les femmes et les jeunes consistent à :

- Améliorer la productivité de manière durable en respectant, les principes de genre, la sauvegarde de l'environnement et le changement climatique,
- Développer les marchés et les services ruraux et dynamiser la créativité entrepreneuriale.

Il s'agit de :

- Promouvoir l'entrepreneuriat rural et la valorisation des produits (valeur ajoutée au niveau local) ;

- Renforcer la compétitivité des EAF et faciliter leur meilleur accès aux marchés à travers l'approche M4P ;
- Faciliter l'accès des bénéficiaires aux crédits/financement, à l'assurance agricole et aux intrants ;
- Créer des emplois pour les femmes et les jeunes ;
- Améliorer les revenus des groupes cibles ;
- Promouvoir des approches sécuritaires, surtout dans la zone du Nord et du Centre pour faciliter le déroulement de l'intervention.

Les résultats :

- Les entreprises (fournisseurs d'intrants, semences et équipementiers, organismes de crédit, assurances, centres de recherche, etc.) sont mises en relation et travaillent avec les prestataires de services locaux et les centres ruraux de prestations pour faciliter l'accès au marché des exploitations agricoles familiales ;
- Les initiatives économiques individuelles et collectives ont permis de façon équitable de promouvoir l'agriculture intensifiée, diversifiée et durable orientée vers le marché ainsi que l'insertion économique des femmes et des jeunes constitués en entreprises agricoles individuelles (prestataires de services locaux) ou associatives (CRP).



EXPÉRIENCE 6

Partenariat Public Privé autour d'initiatives économiques : structuration et fonctionnement des cadres multi- acteurs.

Il s'agit des initiatives de partenariat entre : d'une part les acteurs privés dans le développement économique des filières (anacarde, pois sucré, fabrication d'aliments poissons, fabrication de batteuse, de décortiqueuse, etc.) ; d'autre part, des initiatives de partenariat dans l'inclusion financière (MUSO, Intermédiation Financière et Dialogue d'Affaires). En plus du partenariat privé/privé, il faut noter le partenariat public/privé qui concerne le domaine du respect des normes, de la réglementation concernant par-ex. les normes de qualité des semences, leur certification, la réglementation des prix et de la concurrence, etc.

Les différents outils qui promeuvent le partenariat dans le cadre du programme OPF 4 sont entre autres : le contrat, la convention, les protocoles, etc.

Modalités de collaboration :

Pour développer les marchés et les services ruraux, l'OPF a dynamisé le partenariat public-privé ainsi que la créativité entrepreneuriale.

Partenariat OP/Recherche/Secteur Privé pour la fourniture d'intrants et matériel agricole et équipement :

Le programme a soutenu la multiplication des semences pour augmenter la productivité agricole et adapter les systèmes de production aux évolutions du contexte. Pour cela le programme a collaboré avec l'**IER**, l'**IPR/IFRA**, l'**Université de Ségou** et les entreprises semencières privées (SOPROSA, paysans semenciers) pour mettre en place un système autonome pour la production des semences de pré-base et de base à travers un partenariat public - privé.

Le programme a amélioré la capacité de commercialisation des semences et a étendu le réseau de distribution pour fournir les semences des variétés améliorées/adaptées aux exploitations agricoles familiales en développant le partenariat entre les OPF régionales et les services privés (par exemple Faso Kaba) de distribution des semences.

Les commerçants détaillants d'intrants actuels, particulièrement ceux de taille moyenne et de grande taille, et les organisations de producteurs fonctionnelles ont été renforcés en gestion des affaires et de la croissance.

Pour accroître l'utilisation des semences des variétés améliorées et en faciliter la commercialisation, le programme a encouragé l'utilisation des emballages et les ventes des semences là où l'infrastructure de marché est absente.

Pour le matériel agricole/équipement, le programme a facilité un partenariat public – privé sur la mécanisation avec les fabricants de matériel agricole, les institutions financières et le Gouvernement du Mali afin de faciliter l'accès des prestataires de services au matériel agricole. Les eu ont joué un rôle primordial dans l'accès des producteurs aux services de mécanisation de proximité.

Encadré 5 : Entreprise Métal KONATE (EMK) à Sikasso, son partenariat avec OPF a induit des changements qualitatifs à la suite du renforcement de ses capacités sur les objectifs et l'approche du programme OPF :

Augmentation de 60% du chiffre d'affaires en 2022 par rapport à 2021 (20%) et du nombre d'employés (de 08 à 13 dont plus de 20% de femmes) ;

Réflexe genre pour le recrutement du personnel ;

D'une menuiserie métallique avec Hangar, le profil d'EMK est devenue une vraie entreprise avec son propre bureau avec un entrepôt ;

Visite d'échange à Koumantou sur une machine triuse électrique (380 volts) de 12 mètres sur 02 mètres fabriquée au Burkina Faso : l'entreprise Métal KONATE a conçu un autre prototype plus moderne et plus économique en consommation d'énergie car le prototype est en mode solaire, plus maniable avec une dimension réduite, soit 3,8 mètres sur 1,5 mètres de hauteur pour le tri d'anacarde. La machine fabriquée par EMK est plus rapide que celle amenée du Burkina.

Cette expérience avec l'EMK permet de répondre aux besoins des producteurs et transformatrices d'anacardes à des coûts abordables tout en améliorant leurs revenus (économies de coût d'achat et d'électricité avec une amélioration du rendement).

Cas de la société Agro plateforme

+6000

Producteurs d'anacarde accèdent au service de conseil agricole.

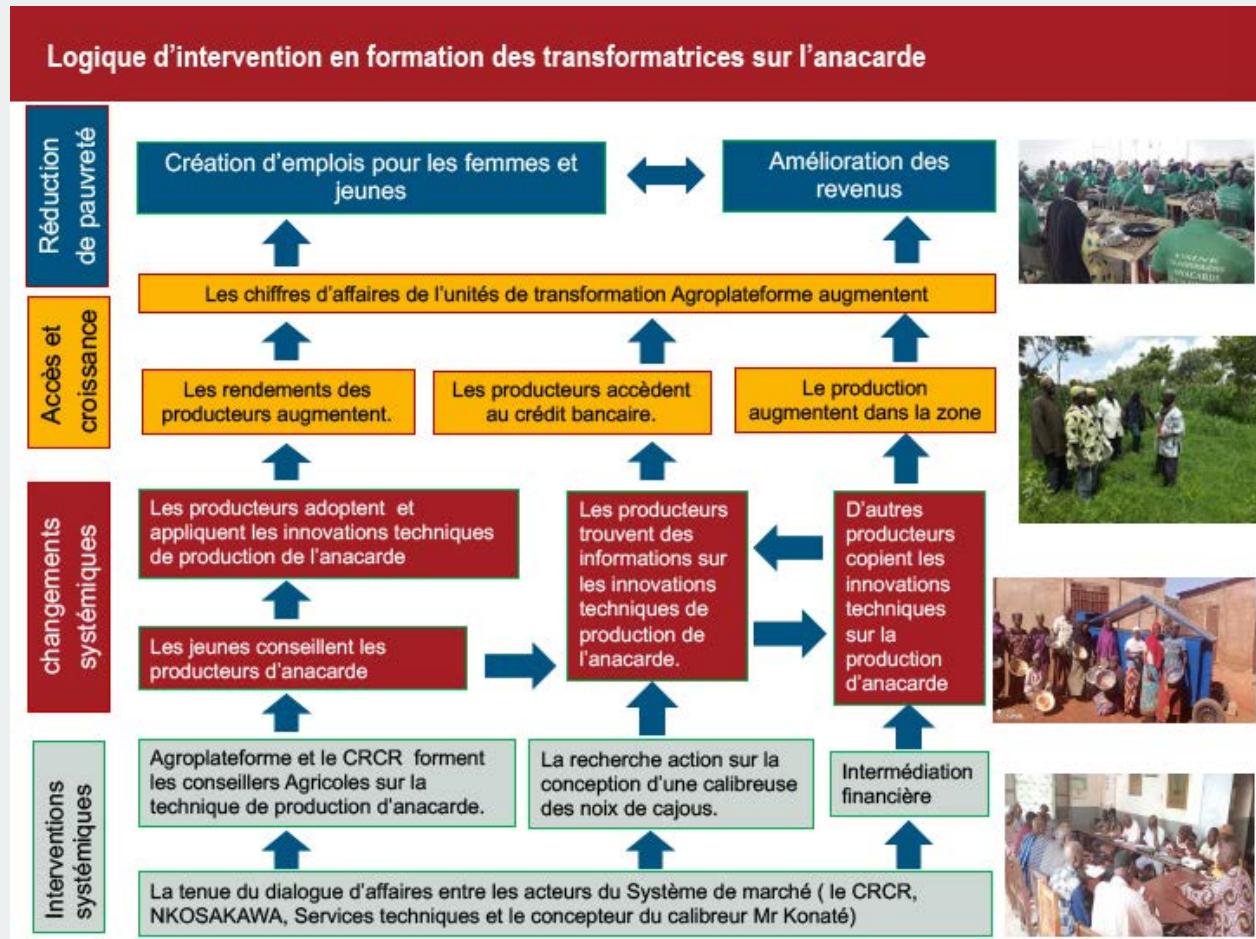
225 000 000FCFA

de revenu engrangé par les producteurs d'anacade grâce aux services du conseil Agricole de proximitéLes producteurs d'anacarde avaient un problème de la vente de leurs noix à cause de la mauvaise qualité par manque de conseil agricole. Les promoteurs d'Agro plateforme manquaient de la liquidité pour acheter les noix à temps. Cela s'ajoute le manque de confiance entre l'unité Agro plateforme et la société coopérative des producteurs d'anacarde N'KO SA.K.WA. Fort de tous ces constats, le programme OPF à travers le CRCR a organisé un dialogue d'affaire regroupant N'KO SA.K. WA, le responsable de l'unité Agro plateforme, le CRCR pour mettre en place un système durable de la filière anacarde. A l'issue de cette rencontre trois (3) solutions ont été proposées : (i) former les jeunes conseillers pour offrir les services de conseil agricoles aux producteurs d'anacarde dans le but d'augmenter la production et d'améliorer la qualité bio ; (ii) mettre au niveau de l'unité une calibreuse de noix de cajou pilote pour l'amélioration de la qualité des noix ; (iii) mettre en relation l'unité Agro plateforme, N'KO SA.K. WA et les banques pour les crédits bancaires.

La mise en place de ce système a permis aux jeunes formés d'offrir les services de conseil de proximité à 6000 producteurs d'anacarde. Le service de conseil des contrôleurs internes a permis aux producteurs membres de N'KO SA.K. WA la vente 450 tonnes pour un montant de 225 000 000 de francs CFA pendant la campagne 2019.



Logique d'intervention en formation des transformatrices sur l'anacarde



Cas de l'union de la coopérative des producteurs de pois sucré +1000

Producteurs de pois sucré accèdent au service de calibrage de leur produit.

+25%

D'augmentation de revenu des producteurs avec l'installation de calibreuses du pois sucré soient de 38000 000F à 110 000 000Fcfa.



Le goulot d'étranglement dans la commercialisation du pois sucré était sa différence de calibre. Cette situation rendait le pois sucré de la région de Sikasso non compétitif sur le marché à l'exportation. Pour résoudre cette contrainte le programme en collaboration avec le CRCR et l'artisan Yacouba Konaté pour mener une recherche action pour concevoir une calibreuse solaire. L'installation de la calibreuse solaire du pois sucré a permis une amélioration de la qualité du produit et une augmentation de la vente du pois sucré de **76 tonnes en 2021 contre 220 tonnes en 2022** soit 189%. La différence de prix entre le pois sucré calibré et non calibré est de 100.000FCFA/Tonne ce qui donne une plus-value pour les producteurs. Ainsi les 1000 producteurs dont 568 femmes et 432 hommes ont vu leur revenu augmenté et la réduction de la pénibilité des travaux des femmes de 50%.

En plus de la faible productivité enregistrée pendant la dernière décennie, les pertes post-récoltes restent élevées principalement pour le maïs, mil, sorgho, fonio, riz, échalote, anacarde et le niébé. Les agriculteurs sont confrontés à des défis pour accéder aux marchés lucratifs en raison de la faible compétitivité de leurs excédents commercialisables. Cette situation est similaire pour toutes les cultures cibles pour lesquelles la production n'arrive pas à satisfaire la demande en quantité et en qualité. Pour relever ces défis, le programme envisage d'accroître la quantité et la qualité

des produits agricoles groupés et / ou transformés. Ceci contribuera à améliorer la compétitivité de la production et à transformer les agriculteurs en `` fournisseurs préférés `` des transformateurs et des commerçants. Suite à ce constat que depuis 2018, le programme a initié la recherche action sur les équipements post-récoltes et de transformation innovants. Pour ce faire, le programme a facilité le partenariat entre le CRCR de Sikasso et la FUAPAD de Tominian et les artisans locaux. Objectifs de la recherche action sur les équipements innovants :

- A Sikasso, l'objectif de la recherche action était de reproduire un modèle réduit de calibreuse à option solaire.
- A Tominian, l'objectif de la recherche action était d'innover une batteuse multifonctionnelle de céréales sèches, une broyeuse d'échalote et un moulin multifonctionnel.

Le choix de ces artisans locaux a été acté par une décision signée par les membres des organisations paysannes partenaires (CRCR et FUAPAD) (Cf. décision N°06 du 01/10/2019 et 01 du 07/05/2019.

L'artisan de Sikasso Monsieur Yacouba Konaté a travaillé sur la calibreuse de noix de cajous. Le prototype a été importé de l'inde en collaboration la société Agro plateforme. Il a une longueur de 12 mètres et fonctionne avec l'électricité thermique. Le modèle reproduit par M. Konaté a une longueur de 6 mètres et fonctionne avec l'électricité solaire. Le prototype a été confectionné et testé en présence les responsables du CRCR, de la coopérative N'Kosakawa et des responsables de l'IER.

L'artisan de Tènè Monsieur Adama Konaté a travaillé sur trois types d'équipements : une batteuse multifonctionnelle qui offre les services de battages de plusieurs céréales (mil, maïs, Fonio, Riz, sorgho) ; une broyeuse d'échalote ; un moulin multifonctionnel qui offre les services de mouture et de décorticage. Les prototypes des équipements ci-dessus cités ont été confectionnés et testés sur le terrain en présence les responsables de la FUAPAD et les services techniques.

L'établissement de ces relations structurées entre les OPF (CRCR et la FUAPAD) et les artisans a été le point d'entrée du programme d'autant plus qu'elles ont facilité la recherche action sur les équipements post-récolte et de transformation des produits agricoles. Elles ont stimulé la demande des agriculteurs pour les technologies post-récoltes et des femmes transformatrices les équipements de transformation des produits Agricoles. En perspective ces résultats inciteront les fabricants et négociants de technologies à investir dans la fabrication et la vente des équipements post-récoltes et de transformation.

Cas de la commercialisation groupée de céréales

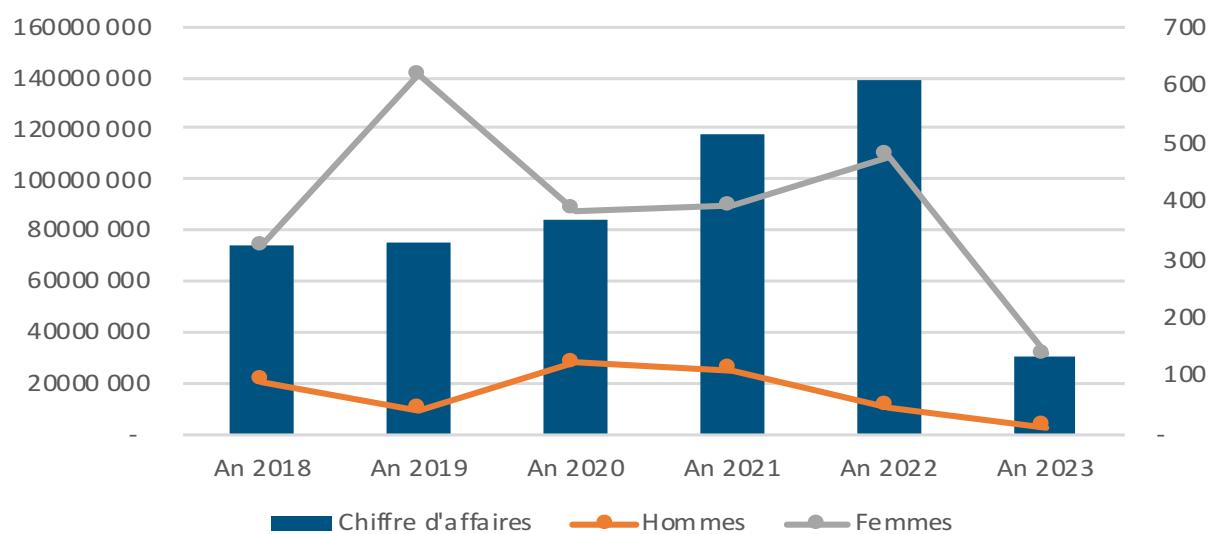
20 424

Personnes (12 279 hommes et 8 145 femmes) ont engrangé des revenus globaux de 558 708 140 F CFA par la commercialisation groupée de 1 125 tonnes de produits agricoles.



Pour éviter que les producteurs bradent toutes les productions à la récolte, la coopérative collecte les parts des stocks de ses membres. En règle générale, le producteur réserve environ 40% de sa production pour son autoconsommation, vend 20% au marché pour satisfaire ses besoins les plus urgents (scolarisation, voyage, mariage, aménagement logement...) ou entreprendre des AGR (financement de la prochaine campagne agricole, autres activités génératrices de revenu,

Situation des chiffres d'affaires des Entreprises Agricoles





...). Il consacre environ 40% de la production pour le stockage. Chaque membre de la coopérative apporte au magasin le surplus de céréale à commercialiser. La coopérative mandate son comité de gestion pour le suivi des prix des produits agricoles au marché. Au moment où les prix sont bons, le comité de gestion, sur décision de la coopérative, cherche un acheteur pour son stock. L'acheteur, accompagné du comité de gestion de la coopérative, se rend au magasin pour qu'il puisse prendre livraison de son stock. Sur le gain (provenant de la vente du stock) à redistribuer aux membres, la coopérative prélève 10 F CFA par kilogramme dont 5 F CFA pour le fonctionnement de la coopérative et 5 F CFA pour l'amortissement du magasin. Le reste de l'argent est redistribué aux coopérateurs.

Cas de l'inclusion financière 8 784

Producteurs et productrices accèdent au crédit bancaire.



Un problème caractéristique des marchés agricoles est la volatilité des prix. Dans des conditions marquées d'information et d'asymétrie de pouvoir, les producteurs vendent aux négociants sur des marchés au comptant. Les prix fluctuent d'une année ou d'une récolte à l'autre, générant des phénomènes de production en dents de scie. Les exploitants tenus de prendre des décisions dans ces conditions sur ce qu'il faut produire, en quelle quantité et en espérant quel prix, développent vraisemblablement une aversion au risque et prennent de mauvaises décisions.

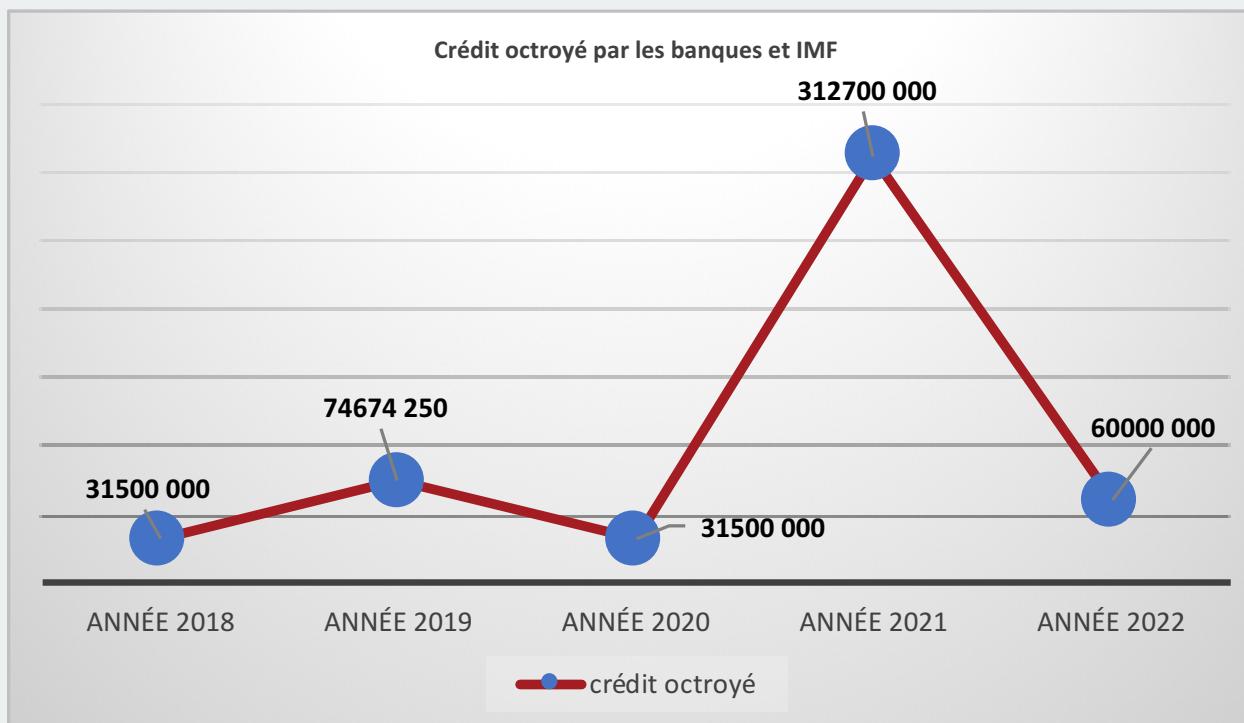
Pour résoudre ces problèmes le programme OPF a accompagné les sociétés coopératives de producteur à travers la mise en relation d'affaire avec les institutions de financement notamment la Banque Atlantique, Kafo Jiginèw et la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA).

Les conditions préalables pour les banques de ce système de bancarisation sont :

- Une bonne organisation des producteurs à travers une organisation faîtière pour leur encadrement technique à travers les conseillers agricoles de proximité ;
- L'ouverture des comptes dans les instituées de finances (Banque Atlantique, Kafo Jiginèw et BNDA) par les producteurs individuels ;
- L'ouverture d'un compte vert au nom de la coopérative pour sécuriser les transactions financières ;
- Avoir des contrats d'achat fermes entre les producteurs et les commerçants.

Grâce à ce système de bancarisation plus de 9000 petits producteurs de sésame, de maïs et de pois sucré ont accédé au crédit bancaire dont le montant individuel varie de 200 000 à 500 000 Fcfa par an.

- **L'association Guiriyawé** de Koro membre de l'AOPP- Mopti composée de 3000 femmes et de 2500 hommes producteurs de sésame obtient chaque année auprès de la BNDA un montant de 100 000 000 F CFA comme crédit de campagne agricole pour la production du sésame remboursable en un an.
- **La Coopérative des producteurs de Pois sucré de Sikasso** membres du CRCR composée de 105 femmes et 145 hommes producteurs de pois sucré obtient chaque année auprès de Kafo Jiginèw un prêt de 50 000 000 F CFA comme crédit de campagne agricole.
- **La coopérative N'Bassonki de Djoumatènè** membre du CRCR de Sikasso composée de 34 membres obtient chaque année auprès de Kafo Jiginèw un montant de 15 000 000 F CFA comme crédit de campagne agricole pour la production du maïs remboursable en un an.
- **La société coopérative des producteurs de maïs et céréales de Yanfolila (SCOOP PROMACYA)** membre du CRCR de Sikasso composée de 3000 personnes a obtenu auprès de la Banque Atlantique un montant de 371 000 000 FCFA pour s'approvisionner en intrants agricoles (engrais, semence).

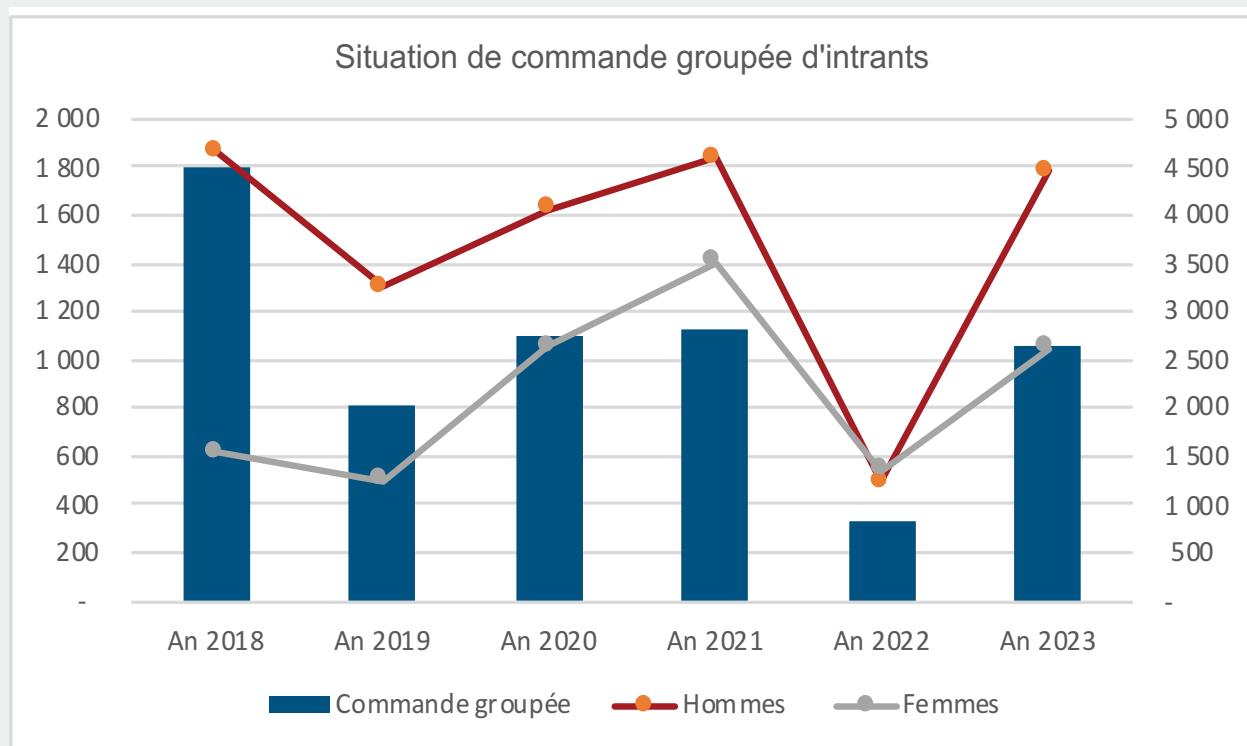


Cas de commande groupée des intrants agricoles 6080

Exploitations agricoles familiales ont accédé aux intrants agricoles (semence et engrais)



Le dialogue d'affaires réalisé a facilité l'accès à **6080 exploitations agricoles familiales** dont **623 femmes cheffes d'exploitations agricoles familiales** de **80,2 tonnes de semences adaptées**. Les modèles d'affaires existants entre les OPF partenaires (CRCR, AOPPR-Mopti et FUAPAD) et les sociétés de distribution des intrants (Eléphant Vert, Toguna, Arc en ciel) a facilité l'accès à **102 tonnes** d'engrais chimiques et organiques à **5106 personnes (4596 hommes et 510 femmes)** soit 10% de femmes. Ce qui a permis à **5 197 producteurs (4 659 hommes et 538 femmes)** d'accéder aux intrants Agricoles (engrais, semence, aliment bétail) grâce aux dialogues d'affaires établis entre les OPF et les sociétés de distribution des intrants agricoles (M3-SA, Toguna-Agro-industries, Eléphant Vert, SOPROSA, FASO-KABA, ARC-EN-CIEL, etc...).



Commentaire : la diminution de la quantité d'intrants agricoles s'explique par la crise politique et la guerre en Ukraine.

Cas de la nutrition

1475

Personnes dont 1035 enfants et 440 personnes âgées et femmes enceintes ont bénéficié des farines de complément alimentaire pour être épargnés de la malnutrition.



La fermeture des frontières entre le Mali et des pays membres de la CEDEAO et de l'UEMOA à cause du contexte politique ainsi qu'avec le COVID-19 ont affecté les importations et les exportations commerciales des céréales. Face à cette situation inédite, où les besoins dépassent largement l'offre céréalière, le Gouvernement de notre pays a posé une batterie de mesures pour améliorer la disponibilité céréalière dans le pays. Ces mesures sont entre autres la suspension depuis le 06 décembre 2021 des exportations des mil, sorgho, maïs et riz local et l'autorisation des importations commerciales de riz à taxes réduites de moitié, jusqu'à hauteur de 300.000 tonnes. Helvetas-Mali a pris des mesures en développant le nexus à travers le programme OPF de la DDC par la distribution alimentaire gratuite de 100 tonnes aux populations et a facilité l'accès des producteurs aux semences adaptées pour leurs résiliences. La situation de la malnutrition s'est dégradée avec l'embargo et la fermeture des frontières lié au Covid-19.

Les centres de santé ne sont pas approvisionnés en produit nutritionnel importé (Plumpy nut (forme sévère) et plumpy sup (forme modérée)). Cette situation a augmenté le nombre des enfants malnutris. Ce qui a augmenté le nombre des enfants malnutris selon les données des centres de santé. Les mesures prises par Helvetas pour pallier ces difficultés est de collaborer avec le laboratoire de technologie alimentaire (LTA) à travers une convention de partenariat pour former les femmes transformatrices sur 7 recettes culinaires dont les farines de compléments.

² La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

³ L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

L'objectif de Helvetas est de prévenir la malnutrition chez les enfants au lieu de la soigner. Pour ce faire, Helvetas en collaboration avec les fédérations régionales et locales des centres de santé communautaires (FRASCOM et FELASCOM), les centres de santé communautaires et les centres de santé de références ainsi que les Directions régionales de la santé pour sensibiliser les communautés, les chefs de famille, les femmes allaitantes d'alimenter régulièrement leurs enfants avec les farines de compléments afin que ceux-ci ne tombent pas dans la malnutrition.

Les FERASCOM des régions d'interventions du programme (Sikasso, Séguéla et Mopti) ont lancé des campagnes de sensibilisation à travers les radios de proximités, des assablées villageoises et des séances de démonstration et de dégustation dans les districts sanitaires pour encourager les familles à alimenter les enfants avec la farine de complément.

Helvetas a soutenu les centres de transformation en équipements pour améliorer la qualité des farines compléments. Toutes ces mesures prises par Helvetas et ses partenaires a facilité la disponibilité 10,275 tonnes de ces farines de complément alimentaires au niveau de 28 Centres de Santé Communautaires (CSCOM) et un centre de santé de référence (CSRÉf) dans les régions de Sikasso, Séguéla et Mopti réparties comme suit :

- 2 tonnes pour 15 CSCOM dans les cercles de Koro et Bankass dans la région de Bandiagara,
- 1 tonne pour les particuliers dans la région de Mopti ;
- 2,8 tonnes pour 11 CSCOM et un CSRÉf dans les cercles de Sikasso et Kadiolo dans la région de Sikasso,
- 375 kg pour 2 CSCOM dans les cercles de San et Tominian dans la région de Séguéla ;
- 4,2 tonnes pour les particuliers dans la région de Sikasso ;

Plus de 1475 personnes dont 1035 enfants et 440 personnes âgées et femmes enceintes ont bénéficié des farines de complément alimentaire pour être épargnés de la malnutrition.

Les différentes recettes culinaires développées et leur composition :

La farine de complément maïs, soja, arachide est un produit développé au LTA pour servir dans la lutte contre la malnutrition pour la zone de Sikasso,

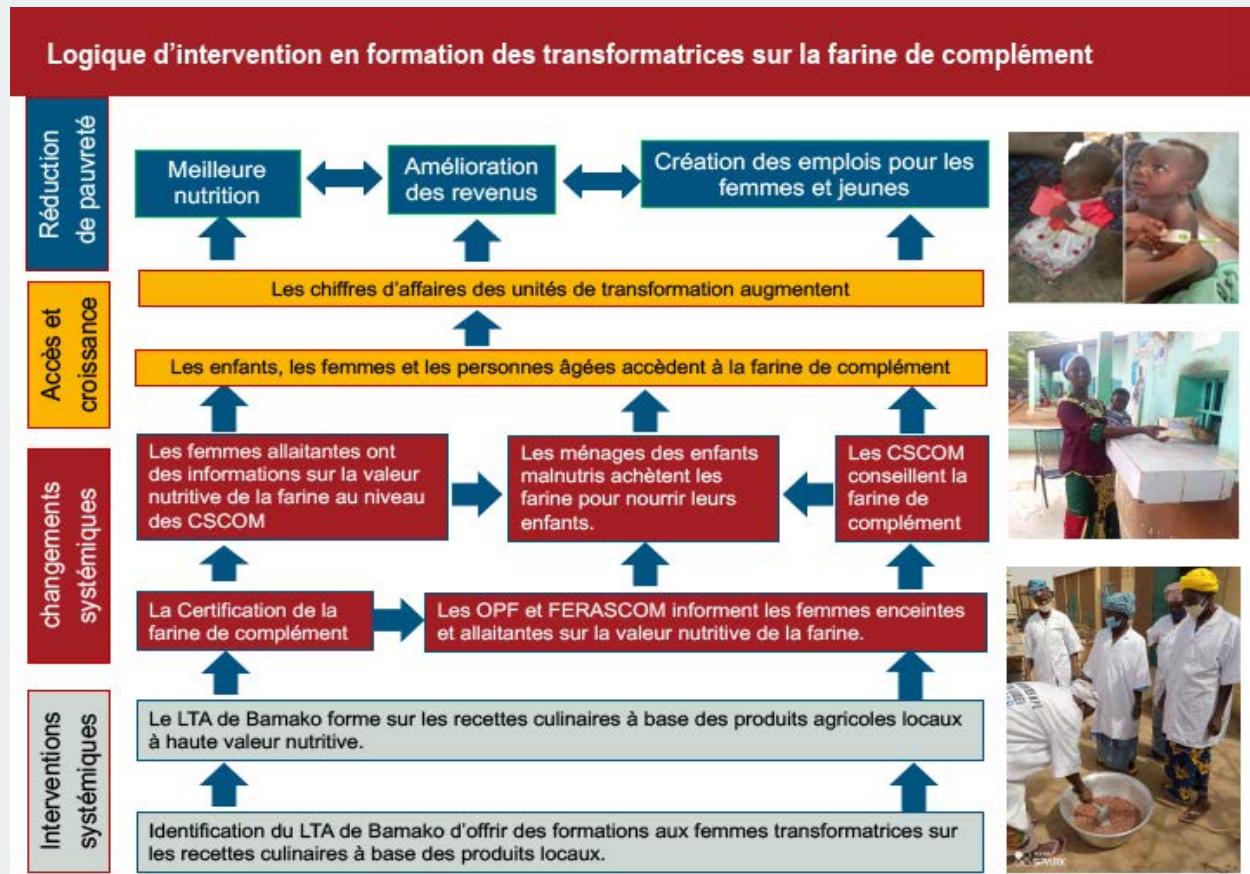
La farine de complément mil + niébé + baobab pour la zone de Mopti et Séguéla

La farine de complément COVAFO faite à base de voandzou (Tiganikourou) et de fonio est un nouveau produit développé au LTA pour servir dans la lutte contre la malnutrition et dans la diversification de l'alimentation pour la zone de Mopti et Séguéla. La farine COVAFO est mélangée selon les proportions : 50% farine de voandzou, 25% farine de fonio et 25% farine de blé.

• Valeur nutritionnelle du complément COVAFO :

- Energie : 366 kcal/100g
- Protéines : 12,0g/100g
- Lipides : 5,4g/100g
- Fer : 1.3mg/100g
- Zinc : 0.4 mg/100g

Logique d'intervention en formation des transformatrices sur la farine de complément



OP/Acheteur/Transporteurs pour la commercialisation des produits agricoles :

Le programme a identifié et développé un partenariat stratégique avec les gros acheteurs ayant une stratégie à long terme axée sur l'achat des produits agricoles de qualité chez les producteurs et prêts à s'engager dans des relations contractuelles avec les OP disposant des magasins de stockage. Les transporteurs ont été identifiés pour établir un partenariat avec les OP pour faciliter le transport des produits soit vers le lieu de stockage, soit vers les centres urbains.

L'établissement de ces relations structurées est le point d'entrée du Programme car ces relations faciliteront le financement aussi bien pour les producteurs agricoles que pour les commerçants. Ces relations stimuleront la demande pour les technologies post-récolte par les agriculteurs et ensuite incitera les fabricants et négociants de technologies à investir dans leurs affaires. Le programme a facilité les relations d'affaires entre les principaux acheteurs et les magasins de stockage permettant d'assurer la communication satisfaisante des exigences quantitatives et qualitatives.

Partenariat Privé/Privé : OP/EAF/PME pour la transformation des produits :

Le programme a renforcé le partenariat entre les exploitations agricoles familiales et les PME. Pour cela le programme a appuyé stratégiquement un certain nombre d'entreprises de commercialisation et /ou unités semi-industrielles et industrielles de transformation pour améliorer leur capacité de transformation des produits agricoles stratégiques et/ou promouvoir ou renforcer la structure de stockage afin d'améliorer leurs opérations et les services destinés aux producteurs. Cet appui a été fait sous forme de subventions partielles, d'assistance technique pour obtenir des ressources financières et de coaching. Ces services ont été adaptés aux régions mais les PME sélectionnées ont été équipées au minimum d'équipements de battage, d'égrenage et de nettoyage pour offrir des services de qualité aux producteurs.

Partenariat OP/Public-Privé/Chambre consulaire pour l'appui conseil de proximité et la formation paysanne :

Pour la durabilité du conseil de proximité, le programme a établi un partenariat efficace avec les services techniques de l'État, les agents techniques des OP, les chambres consulaires (APCAM, CRA, DLCA), les centres de formation et les acteurs privés.

Concernant la formation des exploitations agricoles familiales et les jeunes le programme développe le partenariat avec les centres de formation pour adapter les modules de formation au besoin des exploitations familiales et pour une agriculture durable.

Stratégie d'inclusion du secteur privé :

La finalité du programme est l'augmentation des revenus des petits producteurs et productrices grâce à l'amélioration de l'accès aux marchés notamment au travers de partenariats gagnant-gagnant avec le secteur privé par la promotion de chaînes de valeur compétitive. Le secteur privé développe des modèles d'affaires incluant les exploitations agricoles familiales, soit en tant que fournisseurs (matières premières), soit en tant que demandeurs/consommateurs (d'intrants ou de services).

Exemple : l'Entreprise de Distribution des Produits Agricoles EDPA a été appuyée par OPF pour l'étude de faisabilité sur la mise en place d'une unité de transformation de jus de pois sucré. EDPA est en partenariat avec les producteurs de pois sucré pour son approvisionnement en matière première. Le partenariat EDPA avec OPF a permis de doubler le nombre d'employés mais aussi de disposer de deux calibreuses qui ont augmenté la qualité du produit et réduit l'intensité de main d'œuvre. EDPA est également en partenariat avec d'autres entreprises pour exporter le pois sucré en Espagne.

Choix du secteur privé :

Pour renforcer la collaboration entre le secteur privé, les OP, les producteurs et productrices le programme a lancé un appel à manifestation d'intérêt afin d'identifier le secteur privé potentiel. Pour cela, un formulaire décrivant les critères de sélections a été élaboré et soumis aux entreprises souhaitant collaborer avec le programme. Le secteur privé qui a manifesté l'intérêt à collaborer et qui a répondu aux critères d'éligibilité ont été retenues. Les critères de collaboration avec le programme sont entre autres :

- Adhésion au processus de mise en œuvre d'un Plan d'Affaire intégrant un nombre important des exploitations agricoles familiales en augmentation continue sur la durée du contrat entre le secteur privé et les producteurs ;
- Être disposé à cofinancer les interventions systémiques de partenariat avec le programme ;
- Être ouvert à la collaboration avec les autres entités autorités locales et les acteurs dans le système ;
- Être disposé à participer aux interactions avec les autres acteurs impliqués directement ou indirectement dans la mise en œuvre du projet de collaboration avec le programme.
- L'étude approfondie des offres **des potentiels partenaires du secteur privé** ainsi que les enquêtes de moralité et solvabilité auprès des secteurs privés pré sélectionnés permettent d'évaluer le respect des critères d'éligibilité et d'arrêter le choix du secteur privé.



EXPÉRIENCE 7

Initiatives d'entrepreneuriat économique individuelles et de groupe : les femmes et les jeunes transforment les produits agricoles, en collaboration avec des artisans locaux

Les initiatives concernées sont des initiatives d'entrepreneuriat économique individuel et de développement des technologies dans la fabrication de matériels agricoles, Existence d'ateliers de fabrication, d'une part et des Initiatives d'entrepreneuriat économique collectif impliquant les femmes et les jeunes (Amélioration de la qualité des produits, Accès au marché, Mise à niveau des unités de transformation, Co-conception des équipements adaptés en post-récolte et en transformation) et (Prestation de service de proximité, Diversification des offres de services agricoles), d'autre part.

Gestion de matériels agricoles collectifs et d'unités de transformation agricole collectives, existence de matériels adaptés suite au partenariat entre acteurs (artisans, OPFS, centres de formation).

Acteurs principaux/rôles :

Les rôles et responsabilités des acteurs ainsi que les relations qu'ils entretiennent dans le cadre de l'expérience ou de la pratique :

Les OP et leurs faîtières :

Initiatrice et/ou « bénéficiaire » de l'expérience, rôle de production, stockage/conservation, commercialisation, représentation, plaidoyer, etc.

Les promoteurs d'entreprises individuelles et collectives/secteur privé et Prestataires/CRP :

Transformation des produits agro-alimentaires, investissements, fabrication de d'équipements, création d'emplois et de valeur ajoutée, formations, visites d'échanges, transport, approvisionnement en intrants, commercialisation/exportations, etc.

Les Institutions Financières/assurances :

Offres de produits et services financiers et d'assurances ; octroi de ces produits et services, formations et suivi du remboursement, etc.

Les autorités locales collectivités :

Mise à disposition d'infrastructures structurantes ; collecte des impôts et taxes ; prise en compte des besoins dans les PDSEC, compte rendu public/redevabilité

Les STDE :

Contrôle des règles et normes et suivi accompagnement des bénéficiaires directs (OP, entreprises, etc.) ;

L'État :

Les lois et décrets d'application, décisions, les normes et certificats, contrôle et règlementation.

Stratégie/ approche :

La stratégie M4P a été adoptée par le programme OPF a permis de définir les fonctions essentielles (offre et demande des produits), les fonctions d'appuis (renforcement des capacités et appuis des prestataires) ainsi que les normes et règles (appuis des STDE et Instituts de recherche, etc.)

L'Approche Genre : implication des femmes, prise en compte des groupes vulnérables (femmes, jeunes et enfants) à travers des activités telles MUSO, farine Mugu Lakika, etc.

L'approche environnementale : agroécologie pour la préservation des sols et la lutte contre le changement climatique.

Leçons apprises et enseignements tirés :

Les expériences du programme OPF 4 dans les initiatives de partenariat entre les acteurs privés :

- Anacarde, pois sucré, fabrication d'aliments poissons
- Fabrication de batteuse, décortiqueuse, etc.

Les expériences du programme OPF dans l'inclusion financière (MUSO, intermédiation, dialogue d'affaires) :

- Autofinancement des activités des femmes membres ;
- Facilitation de l'accès au crédit des membres ;
- Facilitation de l'accès aux intrants organiques, au marché et l'augmentation des revenus des producteurs ;
- Les MUSO, Muso ka Jigiya Ton ;
- L'intermédiation financière Crédit Mali : plans d'affaires, expérience maïs de Sikasso et de Yanfolila

L'assurance agricole pour les champs de maïs.

Les expériences du programme OPF dans les initiatives d'entrepreneuriat économique individuelles et d'initiatives de développement des technologies dans la fabrication de matériels agricoles, existence d'ateliers de fabrication sont les suivants :

- Production d'alevins (pisciculture) ;
- Unités de battage et décorticage (fonio, maïs, riz, etc.), maraîchage ;
- Machines agricoles, Éléphant vert (agro écologie/biofertilisant) ;
- Calibreuses de pois sucré, etc.

Les expériences du programme OPF dans les **Initiatives d'entrepreneuriat économique collectives impliquant les femmes et les jeunes** (Amélioration de la qualité des produits, Accès au marché, Mise à niveau des unités de transformation, Co-conception des équipements adaptés en post-récolte et en transformation) et (Prestation de service de proximité, Diversification des offres de services agricoles)

Gestion de matériels agricoles collectifs et d'unités de transformation agricole collectives, Existence de matériels adaptés suite au partenariat entre acteurs (artisans, OPFS, centres de formation) sont :

- Unités de fabrication d'aliments poissons ;
- Unités de transformation des produits locaux ;
- Farine de compléments nutritives alimentaires ;
- Fonio de Tominian ;
- Mangue séchée ;
- Développement de périmètres maraîchers ;
- Batteuses ;
- Moulins multifonctionnels ;
- Kit de reproduction artificiel (écloserie artisanale) ;
- Existence de Centres Ruraux de Prestation équipés.

Les principales leçons tirées de ces expériences :

- Un début de spécialisation et de professionnalisme des différents acteurs économiques dans leurs domaines d'activités ;
- Un début de systématisation de l'élaboration de plan d'affaires qui est un outil de pilotage et de prise de décision permettant d'œuvrer pour l'atteinte des objectifs de l'entreprise et de son cheminement vers l'autonomisation s'il est bien élaboré et bien suivi ;
- La capacité des promoteurs d'entreprises/équipementiers (CRP inclus) de répondre aux besoins des OP en matériels agricoles ;
- Un appui pour la réduction du coût de l'électricité
- La disponibilité des produits frais et de qualité (poissons, farine MUGU LAKIKA) qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à la santé ;
- La promotion du partenariat public/privé et privé/privé ainsi que le développement des modèles d'affaires dont le suivi est possible à travers des contrats de partenariat facilite la commercialisation des produits et fidélise la clientèle si cette promotion est bien suivie par les parties ;
- L'importance et/ou la nécessité de disposer de fonds de roulement les engagements dans les meilleurs délais (commandes etc) ;
- L'importance d'instaurer de véritables plateformes d'échanges multi-acteurs par filière/chaîne de valeur pour la préparation des campagnes et le bilan des campagnes malgré l'existence de certaines rencontres opportunes multi-acteurs non encore structurées autour d'échanges d'expériences et de points de vue ;
- La nécessité d'adoption de l'approche « Agriculture Contractuelle » qui pourrait mieux structurer le modèle de collaboration/partenariat PPP ou Privé/Privé.

Les facteurs de succès, de changements et de durabilité

- L'approche DSM/M4P qui permet d'inclure les personnes vulnérables, femmes et jeunes dans tout le cycle de mise en œuvre des projets économiques ;
- La fidélisation du partenariat PPP et PP ;

- L'existence des Centre Ruraux de Prestation CRP qui fournissent des services de proximité abordables aux producteurs (trices), transformateurs (trices) de leurs localités et contribuent à l'amélioration de la productivité et à la réduction des coûts de production ainsi qu'au déroulement des travaux agricoles dans le délai ;
- L'offre de gammes variés de produits et services financiers par les institutions financières ;
- L'intermédiation financière (obtention de plus de 300 millions FCFA par les acteurs de la filière maïs dans le cadre de l'achat des semences) ;
- La bonne pratique MUSO, qui a permis aux femmes d'avoir accès aux crédits et de les rembourser sans difficultés majeures a contribué à améliorer le niveau de leurs AGR et leurs activités de transformation : d'un montant de 100 000 FCFA de démarrage, le capital de MUSO est actuellement à environ 7 000 000 FCFA. Les cotisations mensuelles s'élèvent à dix mille (1000) FCFA. Le taux d'intérêt du crédit est de 5% pour une durée de trois mois ;
- La farine de complément nutritif « MUGU LAKIKA » a permis de valoriser les produits locaux transformés et créer des emplois et revenus pour les producteurs maïs et de soja, les transformatrices de ces produits et contribuer à soigner certains enfants malnutris des zones d'intervention du programme ;
- La disponibilité des équipements efficents répondant aux besoins des producteurs/trices et transformatrices ;
- L'assurance agricole et la digitalisation permet d'avoir des informations sur les groupes cibles et facilitent la collaboration entre eux et leurs organisations (Coopératives et Faîtières) mais aussi avec les autres institutions (assurances et banques, etc.).

Les défis et points à améliorer :

- La structuration des cadres de concertation multi-acteurs autour des filières ;
- La gestion du crédit et le choix judicieux des représentants des organisations pour l'obtention du crédit ;
- L'extension de l'activité Épargne et Crédit à tous les groupes cibles jeunes et femmes du programme OPF ;
- Le respect des principes de concurrence : à contrôler par les Services Techniques de l'État moyennant des pénalités au besoin (Les Acheteurs/ Grossistes de semences qui sont ASMA et SOGEMA sont aussi devenus des producteurs et revendeurs de semences et de produits phytosanitaires qui font la concurrence en même temps aux producteurs de semences à la base).
- La mise en réseau des acteurs et leurs liens avec les cadres de concertation des collectivités territoriales (cadres locaux et régionaux de concertation/CLOCSAD, CROCSAD) ;
- La disponibilité d'un plan cohérent de renforcement des capacités des acteurs économiques étape par étape jusqu'à la maturité incluant :
- La reconnaissance juridique officielle,
- La disponibilité des outils de gestion, le renforcement des capacités sur lesdits outils et leur application,
- Le fonctionnement et le suivi-contrôle,
- L'élaboration périodique des états financiers,
- La certification des produits,
- Les audits et certification des comptes,
- L'accompagnement/suivi appuis conseils.



EXPÉRIENCE 8

Contribution de l'AOPP régionale de Mopti à la promotion de la filière piscicole en zone exondée de la région de Mopti dans le cadre du Programme OPF

La région de Mopti est réputée disposer d'un énorme potentiel piscicole et aquacole. Des dizaines de milliers de tonnes de poissons sont pêchés

annuellement dans les eaux de la région et commercialisées au Mali et dans d'autres pays de la sous-région. Ce potentiel exploité depuis des années est essentiellement lié aux réseaux hydriques du fleuve Niger et ses confluents. Cependant, les zones exondées de la région sont faiblement concernées par l'exploitation des ressources de la pêche et de l'aquaculture. La zone exondée représente un vaste territoire couvrant au moins quatre (4) des huit (8) cercles de la région notamment Bandiagara, Bankass, Koro et Douentza. À la suite de ce constat, le département en charge de la pêche a initié un programme visant à promouvoir la pisciculture et l'aquaculture dans cette zone. A cet effet, vingt-huit (28) plans d'eau ont été identifiés et différentes techniques d'aquaculture ont été expérimentées notamment l'empoissonnement des bancotières, les bacs flottants et plus récemment les étangs piscicoles aménagés et les bacs hors sol.

C'est dans le cadre de cette initiative, qu'un partenariat a été instauré entre l'AOPP régionale de Mopti et la Direction régionale de la pêche pour identifier et accompagner les initiatives porteuses d'entrepreneuriat dans le secteur de la pisciculture en zone exondée. Ce partenariat a bénéficié de l'appui du Programme OPF et magnifie la contribution d'une OPF au développement d'une filière économique dans sa zone d'activités.

Ainsi, toutes les initiatives individuelles ou collectives de pisciculture en zone exondée ont été identifiées et répertoriées. Un programme de formation des promoteurs de ces initiatives a été mis en œuvre. En moins de trois ans d'appui, certaines des initiatives soutenues ont émergé pour devenir des références. En la matière, l'expérience relatée ci-dessous, constitue un cas d'école, il s'agit de l'expérience de la ferme piscicole de Koro promue par M. Amagana GUINDO, un jeune entrepreneur installé à Koro.

Encadré 6 : Expérience de Amagana GUINDO :

M. Amagana GUINDO est un jeune diplômé en santé publique, qui, motivé par l'esprit d'entreprise et le besoin de générer des revenus, s'est lancé dans la pisciculture artisanale en investissant dans l'aménagement de bassins à domicile. Une expérience certes ambitieuse mais tout aussi difficile compte tenu des moyens et des expertises techniques très limités du promoteur. Deux grands bassins piscicoles de type artisanal ont été aménagés sur initiative propre du promoteur. D'erreurs et d'insuffisances, ne disposant pas d'expertises adéquates dans la conduite de cette expérience innovante dans la zone, les activités menées par M. GUINDO ont bouclé deux ans sans connaître un succès notable. Identifié dans le cadre de l'étude réalisée par la Direction régionale de la pêche sur le développement de la pisciculture en zone exondée, M. Amagana GUINDO, à l'instar d'une trentaine d'autres jeunes, a bénéficié de formation organisée par l'AOPP régionale avec l'appui technique de la Direction régionale de la pêche. Une première formation de dix (10) jours a été très bénéfique pour une plus grande compréhension et maîtrise des techniques piscicoles par les participants. Un véritable déclic pour M. GUINDO qui s'est davantage investi dans l'activité en s'inscrivant dans une perspective de réaliser un Centre piscicole.

Ainsi, grâce à l'appui du Programme OPF, en plus de l'élevage de poisson, M. GUINDO s'est particulièrement intéressé à la production d'alevins. Le programme OPF a doté le promoteur d'une écloserie et de trois bassins piscicoles qui ont donné un grand coup d'accélérateur à la promotion des activités au niveau du Centre.

Ce Centre est actuellement très opérationnel et permet à M. GUINDO de générer des revenus substantiels. Il emploie de façon permanente quatre (04) jeunes qui s'occupent du Centre et d'un périmètre maraicher associé pour valoriser les eaux de vidange des bassins et étangs piscicoles.

Cette expérience est vite apparue comme une contribution concrète de l'AOPP régionale de Mopti à l'emploi des jeunes, à l'amélioration des revenus, à l'accroissement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et surtout au renforcement des capacités d'entreprise des jeunes.

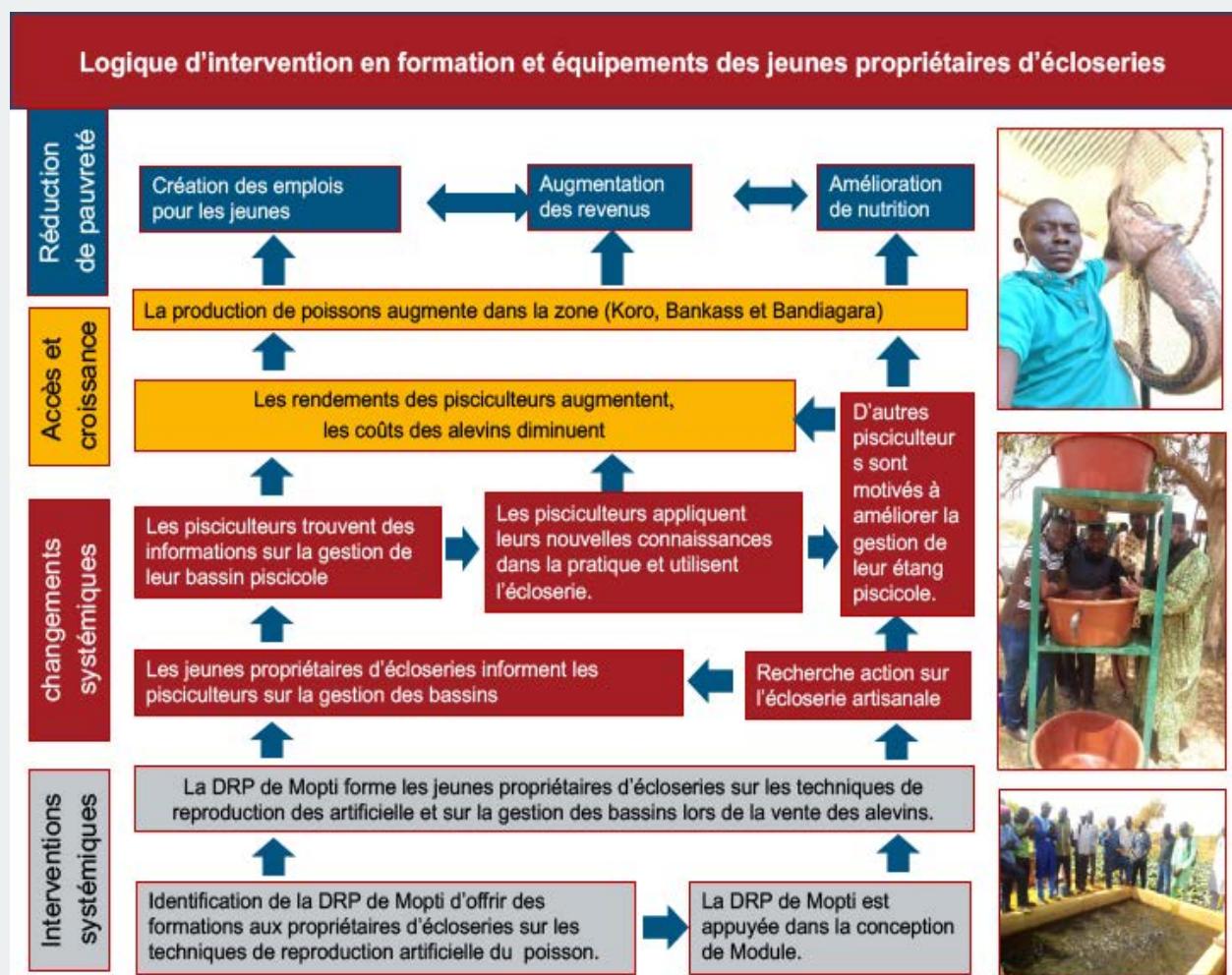
Les capacités actuelles de production de silures du Centre piscicole est estimée à douze mille trois cent quatre-vingts (12.380) unités et les capacités de vente des alevins Tilapia à neuf mille deux cent trente (9.230) unités. Les revenus générés par le Centre s'élève à un million deux cent quarante mille sept cent quatre-vingts (1.240.780) FCFA.

Le Centre sert à présent de site de formation d'autres jeunes des quatre cercles de la zone exondée (Douentza, Bandiagara, Bankass et Koro) ayant suscité un fort engouement au sein de la jeunesse. Nombreux sont les jeunes aujourd'hui disposés à payer une contribution forfaitaire de dix mille francs CFA (10 000 FCFA) pour bénéficier des formations organisées par la Direction Régionale de la Pêche de Mopti. L'AOPP régionale de Mopti, grâce à l'appui du Programme OPF, aura ainsi contribué à promouvoir la filière piscicole en zone exondée de la région de Mopti. Toutefois, pour s'inscrire dans une perspective de durabilité, la DRP suggère que le partenariat qui a permis de réaliser ces acquis importants fasse l'objet d'une convention plus institutionnalisée avec l'AOPP régionale. Ainsi, plusieurs autres jeunes de la zone exondée de la région de Mopti bénéficieront de cet encadrement et les techniques de pisciculture individuelle et collective pourront être plus diversifiées dans la zone d'activité de l'AOPP régionale de Mopti.

Dans cette perspective, un certain nombre de contraintes identifiées dans le cadre de l'expérience devront être levées pour davantage améliorer les acquis. Il s'agit notamment de la forte mortalité des alevins causée par les problèmes d'aération et d'éclairage de l'écloserie, la cherté de l'aliment poisson et les faibles capacités du promoteur à associer pisciculture et maraîchage.

Malgré ces contraintes, le Centre piscicole de Koro, une expérience pilote, a eu un impact important dans l'économie locale en luttant contre le chômage par la création d'emploi et en contribuant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations par la consommation de poisson frais produit localement. Le Centre piscicole de Koro, désormais constitué en centre de formation des jeunes des cercles de Koro, Bankass, Bandiagara et Douentza, est un modèle d'entrepreneuriat réussi pour les jeunes. Le Promoteur du Centre est disposé à participer à la formation et l'accompagnement d'autres jeunes dans cette filière économique.

Logique d'intervention en formation et équipements des propriétaires d'écloserie artisanale





EXPÉRIENCE 9

La digitalisation

Traditionnellement, les petits agriculteurs prennent leurs décisions en s'appuyant sur leur expérience, les pratiques courantes et les savoirs collectifs, mais cela ne se traduit pas nécessairement en productivité ou profits. "Les services concrets de vulgarisation, qui vont de la préparation des sols à la planification de l'irrigation en passant par la sélection de cultivars résistants et les stratégies intégrées de lutte contre les

ravageurs dans l'agriculture africaine, sont cruciaux parce qu'il existe un potentiel latent pour garantir la sécurité alimentaire mondiale, mais les infrastructures, compétences et développements sociaux qui permettraient de déverrouiller ce potentiel sont encore inexistants".

Pour que l'agriculture africaine se transforme, de nouvelles manières de travailler sont nécessaires. Cela passe par l'innovation en matière de services de vulgarisation avec l'utilisation des TIC. Les coopératives, les unions et les fédérations ont également besoin d'information sur les prévisions et réalisations des superficies, d'équipements, de besoins en intrants, de production, de pertes, etc. pour des dotations et des prévisions de campagne.

L'ensemble des acteurs du monde rural a besoin d'informations fiables à travers la digitalisation afin de minimiser des risques, prévenir et gérer les campagnes agricoles. L'agriculture devient de ce fait de plus en plus moderne et nécessite d'avoir des informations précises pour être plus compétitif. En plus des institutions financières, les assurances agricoles sont en train d'intervenir sur le terrain afin de contribuer à soulager les effets néfastes du changement climatique sur les paysan(ne)s.

Produire mieux grâce à la digitalisation :

Grâce à des outils de contrôle, de pilotage et d'aide à la décision, la digitalisation permet à la fois une agriculture de précision et de conservation, tout en réduisant la pénibilité de certaines tâches.

L'agriculteur peut, par exemple, avoir accès à des données météorologiques ; à des cartographies collaboratives concernant l'avancée de certains insectes ; à des capteurs qui vont lui permettre de connaître la composition de ses sols et les besoins en eau de ses cultures... Les données récoltées lui donnent la possibilité de mieux gérer les soins qu'il doit apporter à ses cultures, tendant ainsi vers une agriculture de précision, parcelle par parcelle. Le résultat peut s'envisager en termes de valeur ajoutée auprès des consommateurs avec une qualité augmentée des produits : produits plus naturels, meilleures qualités organoleptiques en optimisant le moment de la récolte par exemple...

Mais l'agriculture de précision permet aussi de prendre en considération le fait que le sol n'est pas seulement un support de production, mais un lieu vivant. La digitalisation offre ainsi la possibilité de se diriger vers une agriculture de conservation via un ensemble de techniques culturelles destinées à maintenir et améliorer le potentiel agronomique des sols, tout en conservant une production régulière et performante sur les plans technique et économique.

Portage Cibles et description :

Les cibles sont les producteurs, productrices et leurs organisations.

Il faut noter que depuis six (06) ans déjà certains membres du CRCR ont été formés en digitalisation par le CRCR indépendamment du programme OPF, ils avaient également été dotés en smartphones. Elle a consisté à faire apprendre aux auditeurs la manipulation des smartphones et à comprendre les modules relatifs à l'introduction et transmission des données via le Logiciel Kobocollect.

Résultats et impacts :

Les avantages de la digitalisation de l'agriculture et des changements s'envisagent enfin en matière d'information, de communication et de différenciation auprès du consommateur. Les conditions de production, l'impact sociétal et environnemental d'un produit... sont ainsi rendus visibles et accessibles.

Grâce aux systèmes de collecte et structuration de données ; d'accès aux données ; la digitalisation permet ainsi au consommateur de faire un choix de produit plus éclairé, en lui permettant d'accéder à ce qui est invisible à ses yeux quand il achète le produit. Le consommateur peut ainsi connaître l'origine d'une semence, les pratiques agricoles... il peut même savoir précisément sur quelle parcelle a été cultivé son produit !

Ce faisant, la traçabilité permet de rétablir une vérité, parfois éloignée des allégations ou généralisations médiatiques. La traçabilité apporte une transparence qui permet au producteur de s'adresser directement au consommateur en nouant un lien avec lui. Elle permet de justifier le prix d'un produit et d'amener le consommateur à payer davantage pour une meilleure qualité, mais aussi pour des pratiques plus vertueuses.

Une dizaine de producteurs formés qui ont maîtrisé les la manipulation des smartphones et parviennent à collecter des données dans leurs villages auprès des producteurs et leurs organisations. La période de collecte des données est normalement vers le début et la fin de la campagne agricole et l'enregistrement de données par spéculation concernant entre autres : Superficies par spéculation, quantités à produire/produites par spéculation, Rendement par hectare, Quantités pour la commercialisation et pour l'autoconsommation, Prix des produits et des intrants, Pertes, Superficies sous jachère, Types et quantités d'équipements disponibles, Quantités/volumes d'intrants nécessaires pour la campagne, Météorologie : pluviométrie,...

Facteurs de succès, de changements et de durabilité :

Depuis l'exploitation agricole jusqu'au consommateur final, en passant par l'exploitation collective, la digitalisation de l'agriculture porte en elle une promesse d'amélioration continue de la production en termes de qualité, d'impact sur l'environnement, de conditions de travail, et de transparence.

Avant la digitalisation, la plupart des activités entre les producteurs et leurs organisations ou tierces structures (Unions, Institutions Financières, etc.) se faisait sur papier et avec moins de données fiables.

L'avènement de la digitalisation permet de collecter, de traiter, de sauvegarder et de suivre l'évolution des activités des cibles concernées. Les données sont mémorisées et centralisées dans la base de données au CRCR. La digitalisation facilite aussi la collaboration avec les institutions financières et les assurances agricoles.

Des acquis et actions phare réalisées :

Formation des conseillers agricoles à utilisation des services numériques.

- Utilisation par les producteurs des services numériques applications l'Assurance OKO, Sènèkèla, Sanji Garbal ;
- Collecte et remontée des données ;
- Existence d'un vivier de paysans enquêteurs ;
- Mise à disposition de données techniques (météo, suivi de la campagne agricole, etc.) ;
- Appropriation d'une bonne maîtrise de gestion des stocks existants et d'un système de suivi et d'écoulement.

Améliorer collectivement les bonnes pratiques et innover grâce à la mutualisation de données :

Mais la digitalisation s'envisage au niveau collectif pour être pleinement efficace, en mettant en relation les données de plusieurs exploitations.

Parce que le vivant nécessite une approche systémique et un certain temps d'apprentissage lié aux rythmes des saisons et de la vie, l'expérience d'un agriculteur met des années à se construire. A raison d'une récolte de telle culture par an, l'agriculteur dispose finalement de peu d'opportunités pour tester, comparer, ou faire évoluer ses pratiques.

Défis :

En dépit de son caractère durable, de sa capacité à répondre aux besoins des cibles, de sa contribution à la préservation /protection des données et son caractère reproductible, la digitalisation est sujette à quelques défis.

Tout d'abord, pour pouvoir révéler la valeur cachée de l'agriculture, deux conditions sont nécessaires : la première tient à un nombre d'agriculteurs suffisants ayant des exploitations connectées et la seconde à l'harmonisation des données collectées.

C'est la raison pour laquelle les agriculteurs doivent être accompagnés financièrement et techniquement dans le choix et la mise en place des outils à utiliser dans leur exploitation. Des formations sont nécessaires tant sur le choix des outils, la sélection des données de pilotage mais aussi le traitement et l'analyse des données dans une optique d'amélioration continue. La digitalisation est l'opportunité de former les exploitants agricoles à de nouvelles techniques et approches culturelles.

Les coopératives et syndicats agricoles jouent un rôle important en matière de collecte, analyse, information, et formation tandis que les formations agricoles doivent intégrer massivement ces compétences techniques et digitales dans leurs cursus.

Autre défi de la digitalisation de l'agriculture : l'interopérabilité. En effet, l'un des freins majeurs aux bénéfices de la digitalisation tient au manque de compatibilité de certains outils, systèmes et données. Or pour une digitalisation réussie, l'interopérabilité doit fonctionner du champ à l'assiette, avec par exemple la possibilité de connecter tous les outils digitaux sur les mêmes données.

ANNEXES



Annexe 1 : Cadre conceptuel de capitalisation des expériences et acquis du Programme

Axes de capitalisation	Thèmes	Expériences Bonnes pratiques	Énoncé des thèmes spécifiques	Marqueurs- Critères-Points d'attention- Mesures	Cibles	Supports
Dispositif de mise en œuvre du programme	- Le Mandat - Faire Faire - Coaching des OPF	Une alternative crédible à l'appui direct aux OPF : le Mandat		DDC HELVETAS OPF État	- Fiches d'expériences - Cartographie du dispositif - Outils de gestion du Programme	
Gouvernance des OPF (organisation, gestion)	- Performances des OPF dans l'accomplissement de leurs rôles et responsabilités (contrat) - Portage par les OPF des acquis - Pérennisation des acquis	Des OPF mieux structurées et capables de mobiliser des ressources requises pour des services de qualité à leurs membres		HELVETAS OPF	- Fiches d'expériences - Études de cas - Témoignages - Outils de gestion mis en place	
Professionnalisation et autonomisation des OPF (changements systémiques)	- Responsabilisation - Planification - Gestion - Suivi - Assurance qualité	Apprentissage et appropriation par les OPF, les deux mandat du Programme OPF4	- Innovation - Originalité, spécificité	HELVETAS OPF	- Fiches d'expériences - Études de cas - Témoignages - Supports d'apprentissage	
Structuration et fonctionnement des cadres multi-acteurs	- Processus de mise en place d'un cadre multi-acteurs - Gestion institutionnelle du cadre multi-acteurs (leadership des OPF) - Fonctionnement Synergie d'action entre acteurs pour impulser le changement	Co-construction des dynamiques de développement sur la base des convergences d'objectifs et de responsabilités partagées	- Perspective de durabilité - Appropriation - Réplicabilité - Renforcement de capacités	OPF Autres acteurs HELVETAS	- Fiches d'expérience - Organigramme - Diagramme de Venn - Conventions	
Agro écologie	- Portage du concept d'agro écologie paysanne par la CNOP/AOPP	Influence et contribution des OPF à la définition des cadres conceptuels relatifs aux problématiques de développement agricole	- Facteur de changement	CNOP AOPP nationale	- Fiches d'expériences - Notes techniques - Études de cas - Témoignages	
			- Autonomisation - Accès aux marchés durables - Thèmes transversaux			

Axes de capitalisation	Thèmes	Expériences Bonnes pratiques	Énoncé des thèmes spécifiques	Marqueurs- Critères-Points d'attention- Mesures	Cibles	Supports
Techniques et outils promus (PRODUCTS)	Transformation des produits agricoles	- Promotion des Unités de transformation de produits locaux Sikasso, Tominian et Koro	Impacts économiques et sociaux des Unités de transformation mises en place par les OPF	- Innovation - Originalité, spécificité	- CRCR - FUAPAD - AOOP Mopti	- Fiches d'expériences Fiches techniques Photos Bilan financier
COFO	- Foncier agricole - Expériences du SP LOA	OPF face aux enjeux et défis de la bonne gouvernance foncière		- Perspective de durabilité - Appropriation	- CNOP - SPILOA - HELVETAS	- Fiches d'expériences Etudes de cas Fascicules
	- Contribution de la CNOP à la promotion des COFO villageoises			- Réplicabilité		- Textes
	Initiatives d'entrepreneuriat économique individuel ou collectif impliquant les femmes et les jeunes	- Unités de transformation des produits locaux - Centres piscicoles - Équipements améliorés (modernisation) - DSM	Valorisation de la production locale, une mission essentielle des OPF	- Renforcement de capacités - Facteur de changement - Autonomisation	- CRCR - FUAPAD - AOOP Mopti - AOOP Gao - HELVETAS	- Fiches d'expériences Fiches techniques Photos Bilan financier
	Digitalisation	- Utilisation des nouvelles techniques et technologies de communication - Accès à l'information pour le développement	Communication au développement, ou une composante de OPF4	- Accès aux marchés durables - Thèmes transversaux	- CNOP - AOOP nationale - CRCR - FUAPAD - AOOP Mopti - AOOP Gao	- Fiches d'expériences Témoignages Etudes de cas
	Équipements agricoles	- Stratégie de dotation en équipements des OPF selon leurs besoins d'utilisation - Équipements améliorés (modernisation)	Équipements agricoles, un vecteur important de la modernisation et de renforcement des capacités techniques des OPF pour la valorisation de la production		- OPF Fabricants d'équipements HELVETAS	- Fiches d'expériences Fiches techniques Photos Bilan financier Témoignages
	Partenariat Public Privé autour d'initiatives économiques	- Appui aux initiatives économiques des femmes et des jeunes membres des OPF/Pisciculture, CRP	Leadership et influence des OPF sur les politiques et programmes de développement		- OFP SPILOA Services techniques CPEA HELVETAS	- Fiches d'expérience Organigramme Diagramme de Venn Conventions

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

- **Liste des participants à l'atelier de validation**

Bamako	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ministère du développement rural (01) 2. DNA (01) 3. CPEA/MDR (01) 4. SP/LOA (01) 5. CNOP (01) 6. AOPP (01) 7. DDC (03) 8. HELVETAS (02) 9. Expert de la mission de communication Helvetas
Sikasso	<ol style="list-style-type: none"> 10. CRCR (02) dont l'ex-président 11. Métal KONATE (01) 12. FERASCOM (01) 13. FELASCOM (01)
Tominian	<ol style="list-style-type: none"> 14. FUAPAD (01) 15. FELASCOM (01) 16. Éléphant Vert (01)
Mopti	<ol style="list-style-type: none"> 17. Equipe projet OPF/HELVETAS (03) 18. AOPP R (01) 19. Direction Régionale Pêche (01) 20. FERASCOM Mopti (01) 21. FELASCOM Koro (01)
Ségou	<ol style="list-style-type: none"> 22. FERASCOM (01) 23. Artisans Métal KONATE Téné (01)



- **Liste des personnes rencontrées**

N°	Prénom et Nom	Structure	Localité	Cercle	Contact
Bamako					
1.	Maiga Rosaline Dacko	Coordinatrice du domaine Helvetas	Bamako	Bamako	
2.	Boubacar CAMARA	Administration et Ressources humaines Helvetas	Bamako	Bamako	
3.	Djibril DIANI	Chargé de programme DR DDC	Bamako	Bamako	
4.	Sonia CARLOTI	Chargée de programme DR DDC	Bamako	Bamako	
5.	Harouna BAGAYOGO	Chargé de programme DR DDC	Bamako	Bamako	
6.	Said Mohamed	Responsable Sécurité HELVETAS Mali	Bamako	Bamako	
7.	Moussa GUINDO	Coordinateur CPEA	Bamako	Bamako	
8.	Oumar COULIBALY	Chargé Infrastructures et Équipements CPEA	Bamako	Bamako	Tél 79 16 89 98
9.	Mme TALL Téréna SAKILIBA	Chargée du Renforcement des Capacités CPEA	Bamako	Bamako	Tél 69 65 07 52
10.	Seydou TANGARA	AOPP Nationale	Bamako	Bamako	
11.	Issa COULIBALY,	Chargé Programme OPF4 – AOPP N	Bamako	Bamako	
12.	Soumana KANTA	CNOP	Bamako	Bamako	
13.	Aminata DEMBELE	CNOP	Bamako	Bamako	
14.	Bréhima TRAORE	CNOP	Bamako	Bamako	
15.	Lamine COULIBALY	CNOP	Bamako	Bamako	
16.	Abrahame	CNOP	Bamako	Bamako	
17.	KOUYATE	CNOP	Bamako	Bamako	
18.	TESSOUGUE	Chargé de Formation CNOP	Bamako	Bamako	
19.	Mamadou DIARRA	CNOP	Bamako	Bamako	
20.	Salim Cissé	Secrétaire Permanent SP LOA	Bamako	Bamako	
21.	Maiga	Responsable juridique SP LOA	Bamako	Bamako	
22.	Oumar Tamboura	DN DNA	Bamako	Bamako	
23.	Bouare	Chef Division Formation - DNA	Bamako	Bamako	
Mopti					
24.	Timothée DOUGNON	Centre Piscicole Amagana de Koro	Koro	Koro	79 69 98 07



25.	Mohamed SAGARA dit Amassagou	Héritier d'un promoteur de Centre piscicole à Sévaré	Sevaré	Sevaré	
26.	SAGARA Oumou Poudiougou	Héritier d'un promoteur de Centre piscicole à Sévaré	Sevaré	Sevaré	
27.	DEMBELE Fato DEMBELE	Présidente FERASCOM	Mopti	Mopti	76 26 35 23
28.	Idrissa GUINDO	Chef Projet OPF4 HELVETAS	Mopti	Mopti	Tél 76 37 51 38
29.	Bonaventure DAKOUO	Conseiller DIRO HELVETAS	Mopti	Mopti	bonaventure.dako uo@helvetas.org
30.	Aoua DICKO	Conseillère DSM HELVETAS	Mopti	Mopti	aoua.dicko.@helv etas.org Tél 76 14 35 30/66 72 05 19
31.	Jacques Amakiné TOGO	Coordinateur AOPP Mopti	Mopti	Mopti	76 63 95 78
32.	Soumaïla GUINDO	Comptable AOPP Mopti	Mopti	Mopti	76 28 05 58
33.	Bokary GUINDO	Directeur DRP Mopti	Mopti	Mopti	76 04 23 45
34.	Dr Yacouba GUINDO	Point Focal nutrition, Médecin DRS Mopti	Mopti	Mopti	Drguindo77@gma il.com
35.	Lamine TRAORE	Nutritionniste DRS Mopti	Mopti	Mopti	79 34 01 09
36.	Fanta DJIMDE	Présidente adjointe Union Yanagay	Mopti	Mopti	70 48 10 12
37.	Yatanou TOGO	Trésorière Union Yanagay	Mopti	Mopti	64 95 92 39
38.	Kadidia DJIMDE	Membre Union Yanagay	Mopti	Mopti	68 54 53 82
39.	Kadidia ONGOIBA	Membre Union Yanagay	Mopti	Mopti	69 40 21 30
40.	Aissata GUINDO	Membre Union Yanagay	Mopti	Mopti	
41.	Habiba GUINDO	Membre Union Yanagay	Mopti	Mopti	
42.	Abdramane ONGOIBA	Animateur Union Yanagay	Mopti	Mopti	75 16 34 09
43.	Fatouma BAMADIO	Trésorière adjointe Union Yanagay	Mopti	Mopti	63 16 30 03
44.	Ab Soumaïla GUINDO	AOPP Mopti	Mopti	Mopti	75 04 91 44
45.	Thimotée SAGARA	AOPP Mopti	Mopti	Mopti	79 36 82 19
46.	Nouh BAMADIO	AOPP Mopti	Mopti	Mopti	90 92 28 29
47.	Timothée DOUGNON	AOPP Mopti	Mopti	Mopti	79 69 98 07
48.	Mohamed SAGARA dit Amassagou fils de Korka	Pisciculteur Exploitation piscicole Feu Korka Sévaré	Mopti	Mopti	76 49 27 35
49.	Oumou POUDIOUGOU	Piscicultrice Exploitation piscicole Feu Korka Sévaré	Mopti	Mopti	79 14 28 24
50.	DEMBELE Fatoumata DEMBELE	Présidente	Mopti	Mopti	76 26 35 23



51.	Mohamed SAGARA dit Amassagou fils de Korka		Mopti	Mopti	
52.					
Tominian					
53.	Moïse DEMBELE	FUAPAD	Tominian	Tominian	90 87 83 37
54.	Bureau du FUAPAD	FUAPAD	Tominian	Tominian	-
55.	Adama KONATE	Soudeur	Tominian	Ténè	75 15 94 43
56.	Abdoulaye KONE	Auxiliaire vétérinaire	Tominian	Tominian	73 36 25 18
57.	Saliabè Gilbert DIARRA	Prestataire de services	Tominian	Tominian	96 43 14 04
58.	Membres unité de TAA	Transformation agroalimentaire	Tominian	Tominian	-
59.	Eléphant vert				
Gao					
60.	Yacouba Ibrahim	Trésorier General AOPP R	Gao	Gao	75 03 69 44
61.	Boubou SY	DRPIA	Gao	Gao	76 04 60 65
62.	Issoufi Hamdi	Chef Secteur Pêche	Gao	Gao	75 03 69 44
63.	Ibrahim Dicko	Coordinateur	Gao	Ga	76 05 12 65
64.	Abdoulaye B Dicko	Président de l'AOPP R	Gao	Gao	76 17 16 50
65.	Moussa Idrissa	Auxiliaire Vétérinaire	Gao	Gao	76 05 18 14
66.	Djibrilla Halidou	Auxiliaire Vétérinaire	Gao	Gao	90 18 42 79
67.	Abdoul Aziz Arbouna	Auxiliaire Vétérinaire	Gao	Gao	75 03 62 25
68.	Saliou Adama	Moulin Multifonctionnel	Gao	Gao	75 26 70 43
69.	Siaka SANOGO	Comité Régional des Concertations des Ruraux	Sikasso	Sikasso	78 29 16 58 65 52 48 65
70.	N'Golo SANGARE	Président Union Digitalisation, Batteuse,	Siramana à 45 km	Sikasso	78 60 53 51
71.	A demander au Président	Vente groupée, Assurance femme/genre	Siramana	Sikasso	
72.	Yaya BENGALY	Producteur	Siramana	Sikasso	73 35 40 95
73.	Djénéba DEMBELE	MUSO	Koutiala	KOUTIALA	76 34 19 18
74.	Nah KONE	MUSO Nafen Douma	Koutiala	KOUTIALA	79 03 56 91
75.	Guéwa KONE	Digitalisation, Semencier	Nampossela à 15 Km	KOUTIALA	75 63 72 92
76.	Sina KONE	Synergies	Sincina	KOUTILA	76 01 60 71
77.	Moumoune SIDIBE	COFO	Korobarage	KOUTIALA	75 26 18 65
78.	Yacouba GOÏTA	Pépiniériste	Bénigorola		79 10 95 15
79.	Bakary DIARRA Voir AÏCHE DICKO	Unité TERIYA	Mamassoni	Sikasso	76 44 56 64 73 32 15 01
80.	Bassirou KONATE	Entreprise EDPA sur la transformation du pois sucré	Médine	Sikasso	79 26 76 15



81.	Assoumoune KONE	Agroécologie & Compostage	Diassadjan	Sikasso	66 00 37 92 76 07 49 37
82.	Yacouba KONATE	Métal KONATE	Sikasso	Sikasso	66 72 53 94
83.	Salif TRAORE	Agroécologie / Apiculteur	Kadiolo	Kadiolo	76 04 19 93
84.	Kassim KONE Salif TRAORE	Agroécologie Producteur Formateur Agroécologie	Kadiolo	Sikasso	76 04 19 93
85.	Susane COULIBALY	MUSO et Farine Moukoulakika	Kadiolo	Sikasso	75 11 27 70
86.	Bakary BAGAYOKO	Digitaliastion, Formation	5 km de Kéléya à Bougouni	Bougouni	78 61 16 07

